

Sequentia

Un magazine trimestriel consacré aux sources d'information, publié par l'Observatoire européen de l'audiovisuel

Mars / Avril / Mai 1995. Vol. II, N° 3

Cinéma en Europe: les premiers 100 ans

La technologie numérique:
salut ou menace?

L'harmonisation
des données statistiques

Un guide des bases
de données statistiques

Cinéma en Europe: les premiers 100 ans.

Marchés et œuvres

14-15

L'harmonisation des données statistiques.

Les règles du jeu

16-17

Développements juridiques.

Publications

18-19

Dossiers de l'Observatoire n° 3

Un guide des bases de données statistiques.

La transparence dans le secteur des médias au service de la démocratie

Aujourd'hui, dans toute l'Europe, 700 millions de personnes passent une partie considérable de leur temps au contact des médias audiovisuels. Les producteurs et les distributeurs de programmes, en nombre toujours croissant, mènent une lutte acharnée pour la conquête du public. Dans une Europe élargie, environ 2600 chaînes de télévision, 10.000 opérateurs du câble et plus de 6 millions de places de cinéma ainsi qu'un grand nombre de produits multimédias se font concurrence dans ce marché.

La communication audiovisuelle, faite d'information, d'éducation, de culture et de divertissement occupe une place charnière dans les démocraties modernes. Elle est devenue une industrie très importante qui présente des possibilités considérables de croissance économique. Elle influe sur le comportement des hommes politiques, contrôle les gouvernements et les administrations et impulse une dynamique aux mouvements politiques. Elle crée, conserve et diffuse des cultures, constituant ainsi une plate-forme essentielle pour la production culturelle dans les sociétés européennes actuelles. Elle permet à chacun de se tenir au fait des événements du jour - même à de longues distances - et transmet les informations essentielles au grand public.

Tout acteur impliqué dans l'amélioration de la collaboration et de la compréhension entre les nations doit garder à l'esprit le rôle crucial joué par les médias audiovisuels dans l'Europe contemporaine, qu'elle soit orientale ou occidentale. Les efforts visant à établir une coopération économique et politique à travers les frontières rencontreront de graves difficultés si la circulation de la communication et de l'information entre les pays est faible ou dénaturée. Le renforcement de la coopération dans le secteur de l'audiovisuel et l'investissement dans l'amélioration de la circulation de l'information ouvrent la voie à des liens durables dans d'autres secteurs.

Une des missions du Conseil de l'Europe est de promouvoir la liberté d'expression et la libre circulation de l'information à travers les frontières. Elle est d'autant plus nécessaire en raison des changements actuels que connaît le paysage politique, économique et technologique de la grande Europe. Les trente-quatre Etats membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à défendre et à promouvoir la liberté et le pluralisme des médias conformément à l'Article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La priorité a également été donnée aux questions liées au patrimoine culturel européen ainsi qu'aux nouvelles possibilités de coopération culturelle. Ces efforts seront multipliés en 1995 et 1996 avec le rôle que jouera le Conseil de l'Europe dans la coordination des manifestations célébrant le centenaire du cinéma. Les médias ont aussi été désignés pour jouer un rôle crucial dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Toutes ces initiatives montrent que le bon fonctionnement de médias libres, autonomes et dynamiques est essentiel pour la démocratie et pour encourager le respect et la compréhension mutuels entre les nations. Le Conseil de l'Europe, avec sa vocation particulière dans le domaine des droits de l'homme, avec son expérience intergouvernementale dans

le secteur de communication de masse et avec sa large assise géographique, offre un cadre adéquat aux activités tournées vers l'amélioration de la collaboration entre médias audiovisuels en Europe.

Dans le contexte des défis culturels et politiques que les pays européens doivent relever sur la voie conduisant à une coopération plus étroite, je soutiens vivement toutes

les initiatives qui visent à améliorer la circulation de l'information d'un pays à l'autre et à promouvoir une plus grande transparence dans le secteur européen de l'audiovisuel. Ces efforts revêtent une importance particulière dans le renforcement de la compréhension mutuelle, de la tolérance et des liens quotidiens entre les peuples d'Europe orientale, centrale et occidentale. L'industrie de l'audiovisuel et ses professionnels ont une grande responsabilité à cet égard. Dans l'ère de la communication transfrontalière, cette responsabilité démocratique devrait devenir un enjeu personnel et professionnel pour les producteurs de programmes et les journalistes ainsi que pour les cadres dirigeants de cette industrie.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui travaille dans le cadre juridique du Conseil de l'Europe, propose des services inestimables à cet égard. La mission de l'Observatoire est d'aider l'industrie européenne de l'audiovisuel et ses professionnels à mieux comprendre les développements rapides et complexes de ce secteur dans tous les pays européens et pas seulement dans le leur.

Mon souhait le plus sincère est que les professionnels de l'audiovisuel de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de Russie, trouvent les services de l'Observatoire utiles pour leur activité professionnelle. Je voudrais encourager tout particulièrement les professionnels d'Europe centrale et orientale à profiter de ces services.

Daniel Tarschys
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Couverture: *Metropolis* (1926), de Fritz Lang, restauré par les Archives du Film de Munich, sous la direction d'Enno Patalla. Avec l'autorisation de *Films sans frontières*.

Sequentia • Publié par l'Observatoire européen de l'audiovisuel / 76, allée de la Robertsau / F-67000 Strasbourg / Tél. (33) 88 14 44 00 Fax (33) 88 14 44 19 • **Président du Comité de rédaction et directeur de la publication:** Ismo Silvo • **Rédactrice en chef:** Lone Andersen • **Comité de rédaction:** André Lange (Informations économiques et sur les marchés de l'audiovisuel), Ad van Loon (Informations juridiques), Lone Andersen (production, distribution et financement), Ismo Silvo (Président), John Hunter (multimédia et nouvelles technologies) • **Secrétariat et coordination des traductions:** Valérie Pfister • **Documentation:** Michèle Weissgerber • **Marketing:** Markus Booms • **Graphisme:** Thierry Courreau • **Photocomposition:** Gérard Grampp • **Impression:** Finkmat Impression (La Wantzenau) • ISSN 1022-6338 • Publiée trimestriellement • © Observatoire européen de l'audiovisuel, mars 1995. Ne pourra être reproduit sans l'autorisation explicite de l'Observatoire • Disponible sur abonnement: 400 FF HT (Europe occidentale) / 200 FF HT (Europe centrale et orientale) / 500 FF HT (Pays non-membres) • **Gestion des abonnements:** Anne Boyer.

Ont contribué à ce numéro: Christian Zeender (Unité du Centenaire du Cinéma, Conseil de l'Europe), Lori Keating (Partenariat Thomson/ Conseil de l'Europe), Dr Jacqueline Seignette (Cabinet d'avocat Goudsmit & Branbergen, Amsterdam), Lawrence Early (Section Médias, Division des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe), Michael Müller (Institut für Europäisches Medienrecht), Guiseppe Santaniello (Garante per la radio diffusione et l'editor), Dr José Martín y Pérez de Nanclares (Université de Rioja), Kirill Razogov (Institut d'études culturelles, Moscou), Dick Penny (Cinéma 100), Michael Type and Dermot O'Sullivan (EBU), Jean Dacié and Gilles Fontaine (IDATE), Paolo Baldi (Acamedia), Nathalie Coste-Cerdan (Bipe Conseil), Jacques Braun (Eurodata TV), Paul Madigan (Essential Television Statistics) and David Fisher (Screen Digest).

Nous tenons à remercier: Michela Cecchini (Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe), Sabine Rinck, Sara Mahoney and Kathryn Martin (Unité Centenaire du Cinéma, Conseil de l'Europe), Bodi Gram (Université de Copenhague), Birgitte van den Elst et Béatrice Touveroy (FIAP), Barbara Dent (British Council, Paris), Janus Barfoed (Det Danske Filmmuseum), Jean-Charles Canu (Films sans frontières), Tone Frelih (Slovenian Film Fund), Mme Fritzsche (Studios Babelsberg), Thierry Fremaux (Institut Lumière, Lyon), Mme Palve (Celia Films, Paris) et Michèle Aubert (Association Frères Lumière).

- Célébrer le cinéma pour le préserver
 - Une nuit dans les studios européens
- La technologie numérique: salut ou menace?
- Les gardiens de l'image: qu'est-ce que la FIAF?
- Agenda des célébrations en Europe

Cinéma en Europe: les premiers 100 ans

Cinéma en Europe:
les premiers
100
ans

Vive le cinéma

Le Conseil de l'Europe et le centenaire du cinéma



Bien que Louis Lumière ait pu déclarer que "*le cinématographe est un art sans avenir*" en 1895, le développement du "septième art" a été fulgurant.

Cent ans plus tard, malgré l'adjonction du son et de la couleur, le procédé est resté le même. Un film tourné à l'aube du cinéma peut être projeté sur les appareils les plus perfectionnés d'aujourd'hui. A côté des salles, l'image animée a envahi les foyers grâce à la télévision, la vidéo et les technologies liées à l'ordinateur.

Dès la fin 1992, le Conseil de l'Europe a incité ses Etats membres à préparer des programmes relatifs au Centenaire. Projets de rétrospectives, d'expositions, de films naissent un peu partout. Face à ce foisonnement, les réalités financières freinent cependant nombre d'enthousiasmes. Et si certains Etats, régions ou villes contribuent financièrement à des projets, certains préfèrent songer à d'autres priorités.

C'est à travers la création d'une unité spéciale pour le centenaire du cinéma que le Conseil de l'Europe a voulu donner une dimension véritablement européenne à cette célébration. Disposant de moyens financiers très limités car il dépend en cela de ses Etats membres, le Conseil de l'Europe savait devoir cantonner ses initiatives au domaine du possible.

Passé et avenir

Un art sans mémoire ne saurait exister. Or les oeuvres cinématographiques se révèlent fragiles et une bonne part du passé a été anéantie. Plus récemment, les documents audiovisuels, véritables témoins de notre temps, ont commencé aussi à disparaître. Le Conseil de l'Europe (DECS) a donc conçu une convention sur la protection du patrimoine audiovisuel qui instaure, pour les Etats qui la ratifieront, un dépôt légal. En même temps, elle vise à inciter les Etats à encourager le dépôt

volontaire, la restauration et la mise à disposition des oeuvres.

Cette convention doit être ouverte à la signature lors de la Conférence des ministres européens de la Culture au printemps 1996 à Budapest. Une conférence où seront examinés les moyens de promouvoir production et diffusion du cinéma dans la grande Europe.

Le 30 juin 1995, les studios de Babelsberg, Cinecittà et Pinewood, auxquels s'associeront d'autres lieux de production en Europe, fêteront ensemble cent ans de cinéma. Reliés par une transmission en TVHD, ils réuniront acteurs, cinéastes, journalistes.

Une exposition internationale par Harald Szeemann, consacrée aux fascinants rapports entre cinéma et autres arts visuels, "La grande illusion", déroulera ses fastes à Venise, Madrid, Zurich.

D'autres initiatives viennent compléter ces projets déjà très avancés. Des films, réalisés par les élèves des écoles de cinéma, seront proposés aux télévisions membres de l'Union européenne de radiodiffusion, des projections de "péplums" dans des théâtres et amphithéâtres antiques ainsi que la projection de grands films du patrimoine européen illustrent la volonté du Conseil de l'Europe de ne pas focaliser les célébrations en un lieu unique, mais de toucher un public aussi large que possible.

Préoccupé, on l'a vu, des questions de conservation de films, le Conseil de l'Europe a demandé à son partenaire Thomson de présenter aux ministres de la Culture à Budapest les derniers acquis technologiques en matière de restauration de films. Thomson étudie également la possibilité de présenter de nouvelles techniques de diffusion, particulièrement adaptées aux pays d'Europe centrale et orientale.

A côté de l'aspect événementiel, il a semblé important de laisser des traces sous forme d'une affiche et d'un livre. L'affiche,

réalisée par l'un des plus grands peintres russes contemporains, Erik Bulatov, permet en un seul regard de relier les premiers temps du cinéma à nos jours. Le livre, divisé en dix périodes de dix ans, présentée chacune par un grand cinéaste, est rédigé par quelques grands critiques et propose leur vision des grandes étapes de l'histoire du cinéma. Destiné à une large diffusion, son prix se veut compétitif.

Regroupant à travers sa Convention culturelle quarante-deux Etats européens, le Conseil de l'Europe s'adresse de plus en plus, à travers ses programmes, aux pays d'Europe centrale et orientale. Dans le cadre du Centenaire du cinéma, une attention particulière est accordée au développement de mécanismes de soutien spécifiques, tels que des systèmes de garantie destinés à la production, à la diffusion et au développement des salles de cinéma. Fin 1994, à Budapest, des bases de coopération ont ainsi été définies entre représentants gouvernementaux, professionnels, responsables d'instituts financiers et bancaires.

Jour de la première projection publique, le 28 décembre 1895 représente le moment central de la célébration de cent ans de cinéma. Jusqu'à présent il n'a pas encore été possible de dégager de concept applicable à l'ensemble de l'Europe pour ce jour-là qui devrait concerner plus spécialement les salles de cinéma.

Au-delà des commémorations, il s'agira bien sûr de défendre le cinéma, particulièrement en Europe. Le Conseil de l'Europe s'emploiera à rappeler, tout au long du prochain siècle, que maintenir la présence du cinéma européen, au-delà de la simple profession de foi, nécessite des efforts incessants mais indispensables.

Christian Zeender
Secrétaire Général,
Unité du Centenaire du cinéma
Conseil de l'Europe

Unité du
Centenaire du cinéma
Christian Zeender
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg
Cedex
Tél. (33) 88 14 20 00
Fax (33) 88 41 27 56

Une nuit dans les studios européens

En association avec : Cinecittà Film Studios,
Pinewood Film Studios et Studio Babelsberg

En mai 1994, le Conseil de l'Europe et Thomson Consumer Electronics ont signé un contrat d'association pour promouvoir une série de manifestations autour du centenaire du cinéma en 1995-96. Dans ce cadre, "*La nuit des studios européens*" du 30 juin 1995 inaugurerait toute une série de grandes célébrations publiques du cinéma dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Rien de tel n'avait été organisé auparavant et certes pas à cette échelle et avec ces organisations. Cette manifestation entend inviter le public à entrer dans les mécanismes du cinéma et de l'industrie à célébrer la puissance du cinéma européen.

"*La nuit des studios européens*" sera la plus grande célébration publique du cinéma européen jamais organisée. En direct de Berlin, de Londres et de Rome, la soirée est bâtie sur différents thèmes destinés à divertir et à initier le public à la magie du cinéma, passé, présent et futur. Grâce aux connexions par satellite de l'Ex Camera secondaire haute-définition Thomson, le public pourra apprécier l'étendue géographique de ce projet. Imaginez tout un studio ouvert au public qui aura la chance unique d'évoluer derrière les coulisses des centres les plus légendaires du cinéma européen.

Chaque pays européen apporte à l'art du cinéma sa propre créativité issue de sa tradition artistique et de sa culture. Cette diversité se reflétera dans la nature des manifestations présentées à chaque occasion. Par exemple, à Pinewood, une somptueuse "garden party" du 18^e siècle illustrera, avec différents pavillons thématiques, les facettes du lyrisme du cinéma britannique. Bien différent, le thème de Babelsberg illustrera la perception que les Européens ont généralement de Berlin comme lieu d'ébullition créatrice, de la décadence et de l'anarchie. Les nouvelles idées stimulantes de jeunes étudiants en cinéma,

artistes, designers et musiciens allemands se juxtaposeront aux démonstrations des dernières nouveautés en fait de technologie cinématographique et de multimédias interactifs.

C'est une transmission par satellite en direct de deux heures qui relayera toutes ces manifestations en rassemblant les publics de Rome, de Berlin et de Londres. Des écrans disséminés dans les studios montreront différentes cultures et esthétiques cinématographiques célébrer ensemble le cinéma. L'événement sera filmé avec un équipement haute définition Ex Camera - les images elles-mêmes sont garanties pour leur très grande qualité et ne perdront rien sur les longues distances qu'elles couvriront. Des stars européennes s'entretiendront en direct avec Londres, Rome et Berlin. Le public de Cinecittà assistera à un show spectaculaire à Babelsberg. Tout au long de 1995, nous tournerons dans d'autres grands studios européens - Boulogne Billancourt, Shepperton Film Studios, Barrandov à Prague, Mafilms à Budapest et Mosfilm à Moscou - pour laisser le public pénétrer en direct dans ces lieux historiques.

La transmission en direct des événements de la nuit sera proposée aux diffuseurs intéressés. En outre, nous avons l'intention de produire une émission qui se servira des manifestations du 30 juin pour élaborer un "guide"

amusant des "folies" du cinéma européen, en partant de ce que le public verra en direct. Nous sommes actuellement en pourparlers avec Werner Herzog pour qu'il nous fasse profiter de ses méthodes cinématographiques et de ses expériences de production, en qualité de Conseil artistique. Cette émission, qui utilisera des archives cinématographiques européennes et des interviews pré-enregistrées, prolongera la "*Nuit des studios européens*" dans les années à venir.

Notre public participera activement aux spectacles, car il pourra interagir avec une technologie et des lieux dont il n'a fait qu'entendre parler. Tout professionnel du cinéma prend le rôle des studios à coeur et "*La nuit des studios européens*" permettra à ceux qui font le cinéma de célébrer certains des plus grands moments de son histoire, dans les lieux mêmes où cette histoire a été faite.

Mediation, consultant en médias basé en Europe, a été désigné comme producteur de "*La nuit des studios européens*" et sera heureux de répondre à toutes les demandes.

Lori Keating
Secrétaire Générale,
Partenariat
Conseil de l'Europe /
Thomson Consumer
Electronics

Mediation / Secrétariat
du partenariat
du Conseil de l'Europe
Thomson Consumer
Electronics
Lori Keating or
Kathryn Martin
F-67075 Strasbourg
Cedex
Tél. (33) 88 41 28 57
Fax (33) 88 41 27 56

Cinéma en Europe:
les premiers
100
ans

La technologie numérique: salut ou menace?

Cent ans de production cinématographique nous ont légué un riche héritage audiovisuel. Le stockage et la restauration numériques des images peuvent nous aider à sauvegarder les films ou bandes vidéo ayant été enregistrés sur des supports condamnés à se désagréger.

Outil précieux pour préserver notre héritage audiovisuel, la technologie numérique offre également aux réalisateurs des possibilités inédites de mettre en images leurs idées d'une manière qui aurait été autrefois considérée comme impossible ou trop coûteuse. Par ailleurs, les techniques numériques de production facilitent le stockage, le transport et la combinaison des différents éléments à inclure dans un film (séquences tournées dans deux endroits différents, matériel existant, son, effets spéciaux).

Cependant, la technologie numérique a son revers. Sous une forme numérisée, les sons et les images peuvent très facilement être reproduits et manipulés. Cette situation pourrait entraîner un développement des nouveaux marchés potentiels du film (CD-ROM, CD-I, vidéo à la demande, etc.), mais aussi compromettre la possibilité pour les ayants-droit de contrôler l'utilisation qui est faite de leurs films. En effet, comment contrôler l'utilisation d'un film une fois qu'il est disponible sur un réseau numérique qui permet aux utilisateurs de le télécharger sur leurs propres ordinateurs?

La technologie numérique peut également affecter l'intégrité artistique du film. À côté des techniques traditionnelles d'adaptation des films à diffusion télévisuelle (modification du format d'écran et de la fréquence de balayage, accélération et ralentissement, insertion de logos, interruptions publicitaires, etc.), il est probable que les procédés numériques seront utilisés pour répondre aux demandes d'un marché de consommateurs de plus en plus individualisé, par exemple en ajoutant au film des informations supplémentaires ou des éléments interactifs, en changeant l'aspect ou la voix des personnages ou encore en modifiant la musique, les couleurs, les dialogues, etc.

Dans cette situation, il est évident que le montage final du film - même s'il est réalisé ou approuvé par le cinéaste - n'offre que peu de garanties quant à la façon dont le film sera présenté au public. En réalité, ce n'est plus le cinéaste ou le producteur, mais le distributeur et bientôt même le consommateur individuel qui choisira la version dans laquelle il regardera le film:

long métrage, version téléfilm ou film vidéo, doublé ou sous-titré, en néerlandais ou en chinois, colorisé ou en noir et blanc, interactif, 3D, tout public ou interdit aux moins de 16 ans, etc. S'il peut être amusant de regarder une version colorisée et interactive de King Kong, il est certain qu'une telle version du film ne permettra plus vraiment d'apprécier le génie créateur propre du cinéaste.

Les réalisateurs peuvent garantir leur droit de contrôler leur création dans le cadre des contrats qu'ils signent avec les producteurs, en précisant qu'ils participeront à la phase de la post-production, voire aux étapes ultérieures. Cependant, ces dispositions contractuelles ne peuvent être invoquées contre des adaptations réalisées par des tiers après la diffusion. Ici, la propriété des droits d'auteur et la protection des droits moraux peuvent jouer un rôle essentiel.

Les droits d'auteur comprennent le droit exclusif de reproduire et d'adapter l'oeuvre et peuvent, en tant que tels, être invoqués par leur détenteur pour empêcher des altérations indésirables. Ils ne sont cependant utiles que pour les réalisateurs qui sont en mesure de conserver la propriété des droits d'adaptation. La plupart des législations nationales en matière de droits d'auteur attribuent d'une façon ou d'une autre les droits d'exploitation au producteur, soit en lui transférant directement la propriété des droits (Royaume-Uni), soit en envisageant une présomption plus ou moins marquée du transfert des droits d'exploitation au producteur (par exemple en Allemagne et aux Pays-Bas).

Ces présomptions légales incluent le droit de doubler et de sous-titrer le film (article 14bis, paragraphe 2, sous-paragraphe b, de la Convention de Berne sur la Propriété Intellectuelle et les Droits Voisins) et impliquent généralement l'obtention d'une licence pour l'adaptation du film aux formats qui sont présumés transférés (du long métrage au téléfilm ou au film vidéo, etc.). Les médias numériques qui comportent une fonction étendue d'édition (par exemple le CD-I) relèvent-ils de cette présomption de transfert? Si la loi ne le spécifie pas, la réponse dépendra de la question de savoir si la présomption légale inclut le droit exclusif d'adapter l'oeuvre et - dans le cas des films plus anciens - si cette présomption s'étend aux modalités d'exploitation qui n'existaient pas lorsqu'ils furent produits. Les législations nationales en matière de droits d'auteur ne sont pas toujours claires sur cette question et elles ne sont pas uni-

formes. La loi française établit un compromis intéressant en combinant la présomption du transfert des droits d'exploitation au producteur avec l'exigence de consulter le réalisateur si le film doit être transformé pour être utilisé sur la base d'un autre mode d'exploitation (articles 121-5 et 132-24 de la Loi sur la Propriété Intellectuelle et les Droits Voisins*).

Dans la plupart des législations sur les droits d'auteur, les dispositions concernant le transfert des droits d'exploitation au producteur sont complétées par des dispositions limitant le droit moral de l'auteur en matière d'intégrité de l'oeuvre; par exemple, la loi néerlandaise stipule que l'auteur renonce à son droit moral de s'opposer à des modifications de son oeuvre et la loi allemande précise qu'il ne peut s'opposer qu'à des mutilations grossières ou à d'autres actions transformant profondément l'oeuvre. La jurisprudence montre que les tribunaux appelés à se prononcer sur la question des droits moraux tiennent généralement compte du support utilisé et du mode d'exploitation, de la finalité de l'oeuvre, des rapports de paternité et des implications financières d'une injonction.

Si cette approche permet aux tribunaux de préserver un équilibre entre les intérêts du réalisateur et ceux de l'exploitant de l'oeuvre en fonction de chaque cas d'espèce, elle ne garantit pas l'intégrité des oeuvres audiovisuelles dans leur version originale, telle qu'elle a été voulue par les auteurs du film et le producteur. La question est de savoir si une telle garantie devrait être inscrite dans la législation sur les droits d'auteur. En réalité, la technologie numérique rend très facile la manipulation des images et par conséquent la réalisation de versions multiples à partir d'un même film. La préservation de la version originale telle qu'elle a été créée par les auteurs et le producteur reste par conséquent une question importante, non seulement en raison de la dégradation du support physique de l'oeuvre, mais aussi en raison de la menace que la technologie numérique pourrait représenter pour son intégrité.

Dr Jacqueline Seignette,
Goudsmit & Brandbergen,
Amsterdam

Références

* Marcellin, Yves (ed). *Code annoté de la propriété intellectuelle* 1995. Paris, RDPI, 1995, 850 FF.

Seignette J., *Challenges to the Creator Doctrine*. Deventer, Kluwer, Law and taxation, 1994, 212 p. (Information law series:3), ISBN 90-6544-8764, F 35.

Collaboration à *Sequentia* en 1995
En 1995, *Sequentia* paraîtra aux dates suivantes:

N° 3
Mars/Avril/Mai 1995
10 mars

N° 4
Juin/Juillet/Août 1995
1^{er} juin

N° 5
Septembre/Octobre/
Novembre 1995
18 septembre

N° 6
Décembre/Janvier/Février
1995-96
1^{er} décembre

Le comité éditorial de *Sequentia* étudie toute proposition de collaboration émanant de professionnels de ses 33 pays membres.

Toute proposition relative aux développements juridiques, économiques ou pratiques (production/distribution) dans le secteur de l'audiovisuel dans l'un quelconque des Etats membres de l'Observatoire doit parvenir au rédacteur en chef au plus tard 6 semaines avant les dates de parution indiquées ci-dessus. Vous pouvez nous envoyer vos textes par courrier, par fax ou par courrier électronique (e-mail) à l'adresse ci-dessous:

Sequentia
Observatoire européen de l'audiovisuel
Lone Andersen,
Rédactrice en chef
76, allée de la
Robertsau
F-67000 Strasbourg
Tél. 33 88 14 44 07
Fax 33 88 14 44 19
E-mail : 100347.1461 @
CompuServe

Pour toute contribution publiée, le nom de l'auteur ainsi que, le cas échéant, celui de son organisation seront clairement mentionnés.

Les gardiens de l'image : qu'est-ce que la FIAF ?

Le centenaire du cinéma a suscité un regain d'intérêt pour le patrimoine cinématographique et télévisuel dans toute l'Europe. De nombreux classiques tels que *Metropolis* et *Jour de Fête* seraient tombés en poussière sans le travail assidu de conservation et de restauration mené par les membres de la Fédération Internationale des Archives Cinématographiques (FIAF).

La FIAF réunit des institutions qui se consacrent à la collecte et à la conservation des oeuvres cinématographiques.

Cette organisation internationale doit son existence au désir de sauvegarder les films puisque le cinéma, comme toute autre forme d'art, possède une histoire. L'idée de créer une Fédération des archives de films a été lancée, entre autres, par Henri Langlois (Cinémathèque française) et le Britannique Ernest Lindgren (National Film Archive) qui ont brutalement pris conscience au milieu des années 30 de la nature périssable des films. A l'époque, les films muets (de 1896 à 1930) étaient jetés par tonnes entières : ils n'avaient plus aucune valeur commerciale, le cinéma parlant était arrivé et le public faisait la queue pour voir les films chantés, dansés et parlés. Personne ne se souciait de garder, de collectionner, de cataloguer ou de restaurer les films plus anciens.

La FIAF est née en 1938, non seulement pour sauver les films, mais aussi pour montrer des oeuvres sorties des circuits commerciaux. Les archives membres de la FIAF défendent la nécessité de conserver les images animées au travers, par exemple, de l'adoption de lois nationales et internationales, l'organisation de stages et de cours d'été, le développement de méthodes particulières de conservation et de sauvegarde de l'héritage audiovisuel. La Fédération a son siège administratif en Belgique. Son secrétaire exécutif est Brigitte van der Elst.

Lors de sa création, la FIAF comptait quatre membres. Aujourd'hui, elle rassemble 110 institutions dans 62 pays, preuve de l'intérêt porté à la conservation du patrimoine cinématographique partout dans le monde.

L'assemblée générale annuelle de la FIAF est une occasion d'organiser des symposiums internationaux sur les problèmes techniques ou juridiques, sur les développements futurs de l'archivage ou sur des pages peu connues de l'histoire du cinéma.

Les Commissions de la FIAF jouent un rôle très important dans le réseau des archives cinématographiques. Elles sont actuellement au nombre de quatre :

- 1) Commission technique
- 2) Commission des catalogues
- 3) Commission de la documentation
- 4) Commission de la programmation et de l'accès aux collections.

Ce sont des groupes d'experts qui se réunissent régulièrement, élaborent des programmes de travail, comparent leurs résultats et préparent les publications de la FIAF.

La Commission technique, la plus ancienne, est chargée de collecter, d'étudier et de publier l'information scientifique la plus fiable en matière de stockage, de conservation et de restauration des enregistrements audiovisuels. Elle a été créée en 1960 et s'est toujours efforcée de faire participer à ses travaux, non seulement les meilleurs spécialistes de la conservation des films, mais aussi des professionnels les plus divers provenant des entreprises, des universités et du monde scientifique.

Autre forum important, la Commission de la documentation dont la mission est de promouvoir l'échange d'informations, de connaissances et de savoir-faire dans le domaine du cinéma afin de standardiser les procédures de collecte et de traitement de l'information.

En 1972, un *Film and Television Periodical Indexing* international, basé à Londres, a commencé à publier des annales avec des mises à jour régulières sur microfiches pour ses abonnés. Cette publication existe maintenant sur CD-ROM.

La FIAF a toujours joué un rôle actif sur le plan international. C'est ainsi qu'elle a participé étroitement aux travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la Recommandation de l'Unesco relative à la sauvegarde et la conservation des images animées*.

Cette recommandation, adoptée à Belgrade en 1980, préconise :

- la création d'archives du cinéma ou de la télévision dans tous les pays qui n'en possèdent pas encore ;
- l'octroi de ressources suffisantes pour protéger ce patrimoine des effets du temps et de l'environnement ;
- l'introduction d'un système de dépôt légal obligatoire pour la production nationale ;
- l'adoption de mesures d'incitation pour le dépôt volontaire des productions étrangères.

La création d'un fonds de soutien spécial pour la préservation du patrimoine cinématographique national constitue une autre initiative récente commune à la FIAF et à l'Unesco. Le Fonds international Unesco-FIAF a été inauguré dans le cadre des célébrations de l'Unesco pour le centenaire du cinéma. L'Unesco l'a doté de 100 000 dollars en mai 1994. Le fonds dispose également du soutien des Etats membres, de l'industrie du spectacle et de fondations publiques et privées. Il a pour mission d'identifier et de cataloguer les films menacés qui présentent un grand intérêt pour le patrimoine cinématographique mondial et de fixer des priorités pour leur restauration.

L. A.

NFTVA / Sir Richard Attenborough pendant le tournage de "Gandhi".

FIAF

Mme Brigitte van der Elst
Rue Franz Merjay 190
B - 1180 Bruxelles
Tél. (32) 2 343 06 91
Fax (32) 2 343 76 22

Publications disponibles
auprès de la FIAF :

*Journal of
Film Preservation*
Publication bi-annuelle
ISSN 1017 1126
Rédacteur en chef:
Paolo Cherchi Usai
(Rochester House, USA)
Abonnement: 45 \$
(pour 4 numéros/2 ans)
Anciens numéros: 18 \$

*International Film
Archive CD-ROM*
Ce CD-ROM comprend
un index international
des périodiques de
cinéma/télévision pour les
années 1983-1994:
Bibliography of FIAF
Members Publications
1986-1993: International
Directory of Film
and TV Documentation
Collections, etc.
Abonnement annuel:
295 £

Beauclair R. (Ed)
*International
Directory of Film and
TV Documentation
Collections*
Bruxelles, FIAF, 1994.
220 p., 50 E.

Liste sélective des manifestations, établie à partir des informations communiquées par les comités nationaux au 15 février 1995

Publications

ALLEMAGNE

100 Jahre Film: Die Besten 100 Filme, TV Movie, Sony, Michael Lohmann (ed), Heinrich Bauer Spezialzeitschriften Verlag KG, Hamburg, TV Movie Leserservice, 20690 Hambourg.

100 Jahre Kino: Ausstellungskatalog "Oskar Messter - Filmpionier der Kaiserzeit", Frank Kessler, Sabine Lenk und Martin Loiperdinger, Stroemfeld Verlag, Holzhausenstrasse 4, 60322 Frankfurt/Main.

Das Beste aus 100 Jahren Kino auf Video, VideoTip, Entertainment Media, Ulrich Hochert (ed), Entertainment Media Verlag GmbH & Co oHG, Stahlgbrerring 11 a, 81829 Munich.

Die UFA - ein Traum: 100 Jahre deutscher Film: Ereignisse und Erlebnisse, Hans Borgelt, Edition -Verlags GmbH, Ipfenfad 2-4, 12107 Berlin.

Filme, Stars und Stories, Dr Hans Borgelt, FFA, c/o J. Henkel Dachauer Strasse 4, 80335 Munich.

Geschichte des deutschen Films, W. Jacobsen, Anton Kaes, Hans Helmut Prinzler, en collaboration avec la Fondation de la Cinémathèque allemande à Berlin., J.B. Metzler und Carl Ernst Poeschel Verlag, Stuttgart/Weimar.

Documentation sur l'histoire des films à Berlin, Heinz Flesch, Deutschhofer Allée 34, 12621 Berlin.

AUTRICHE

De jeunes cinéastes pourront rééditer des archives historiques de source privée.

BELGIQUE

Archives Royales de la Belgique: Filmographie de longs métrages belges de l'origine à nos jours.

Affiches belges de cinéma, par Robbe de Hert and Rik Stallarts.

100 critiques, par Patrick Duynslaeger-Knack.

BULGARIE

Encyclopédie du Multimedia : le cinéma bulgare.

CHYPRE

Brochure spéciale sur le cinéma européen (avec également la liste des manifestations organisées à l'occasion du centenaire).

ESPAGNE

Anthologie critique sur le cinéma espagnol (300 films). Catalogue des films sur la guerre civile espagnole.

Catalogue des films d'animation espagnols.

FINLANDE

Timbres commémoratifs sur l'histoire du cinéma finlandais.

Projections nationales

ALLEMAGNE

Cinéma itinérant avec projections dans une tente de cirque qui passera par 75 villes allemandes (mars-octobre 1995).

Rétrospective de films produits par Oskar Meester (Deutsches Museum, Munich, du 15 mars au 2 juillet 1995).

De nombreuses projections seront également organisées dans chacun des "Länder" (le programme détaillé est disponible auprès de la Filmförderungsanstalt.

BELGIQUE

Programmation de films belges au Musée du Cinéma à Bruxelles.

A la Cinémathèque Royale de Belgique : 100 films restaurés provenant des archives nationales; 100 x Ledoux ; 365 x cinéma belge. Rétrospective de courts métrages.

BULGARIE

Gala spécial du film restauré *Sous le nid d'aigle* - la salle Odéon de la Cinémathèque.

CROATIE

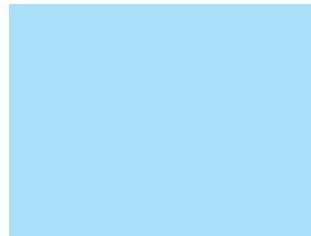
Rétrospective de documentaires croates (novembre-décembre 1995, Zagreb).

Rétrospective de films de l'école d'animation de Zagreb.

DANEMARK

Présentation de films expérimentaux pendant 7 mois.

Reconstitution de la première séance de cinéma au Danemark, dans un cinéma spécial, le Pachts Panorama Biograf (nom de la première salle de cinéma au



Abgrunden de U.GAD

Danemark), édifié sur la place de l'hôtel de ville à Copenhague (7 juin 1996).

ESPAGNE

Rétrospective du cinéma espagnol (les 42 films les plus représentatifs choisis par les organisations professionnelles du cinéma espagnol).

Rétrospective du cinéma espagnol (300 films) à la Filmoteca Espanola (1995-96).

FINLANDE

Projections en plein air dans divers endroits du pays ; chefs-d'oeuvre muets accompagnés par un orchestre.

FRANCE

"La première séance" : projections des 10 films qui furent présentés lors de la première séance publique au Grand Café de Paris le 28 décembre 1895. Ces quelques 8 minutes de film seront également diffusées dans de nombreuses salles à travers la France.

Rétrospective de 24 films français de la Libération à l'immédiat après-guerre (dont nombre ont pu être sauvés grâce au "Plan Nitrate"). Cinémathèque française.

La couleur au cinéma : une rétrospective organisée par l'auditorium du Louvre et le musée d'Orsay à Paris.

GRECE

Projection d'un grand nombre de films des pionniers du cinéma toute l'année dans les grandes villes.

IRLANDE

Le centre du cinéma irlandais organise de nombreuses projections exceptionnelles dans ses deux salles au cours de l'année du centenaire.

LITUANIE

Rétrospective du cinéma lituanien.

POLOGNE

Rétrospective des documentaires de Krzysztof Kieslowski, organisé par FN.

Rétrospective des comédies polonaises d'entre deux guerres, organisé par FN.

Présentation d'un cycle *100 ans qui ont secoué le monde* organisé par FN et la II chaîne de la télévision polonaise.

Rétrospective des films de Pola Negri.

PORTUGAL

Projections, dans les principales villes portugaises, des 3 versions cinématographiques du roman *Amor de Perdição*.

Les Grands Oubliés du Cinéma : Le Tour du Monde en 80 films : hommage à Antonio Reis

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Présentation de la nouvelle vague tchèque (40 films) : Madrid, Barcelone, Valence (janvier-février 1995).

Première projection du film *Erotikon*.

Revue de films tchèques (Ljubljana, mars 1995).

Présentation de l'histoire de la cinématographie tchèque - depuis le film muet jusqu'à aujourd'hui : 90 films (Centre Pompidou, Paris - Septembre à novembre 1996).

ROUMANIE

Cycles de films sur l'histoire de la Roumanie et sur l'art roumain.

Rétrospective nationale : 1897-1948 (fiction et non-fiction) Octobre à décembre 1995 à la Cinémathèque.

ROYAUME-UNI

Tournée "Premières projections" : spectacle cinématographique qui passera par 60 villes différentes. Journées du cinéma (printemps 1996).

"Leicester Square Gala Event" (7 mars 1996).

"Festival of Cinemagoing" (avril 1996).

Reconstruction du premier "UK Lumière Show" (20 février 1996, Regent Street Polytechnic, Londres).

RUSSIE

Le fonds doré du cinéma russe : plus d'une centaine des meilleurs films nationaux, conservés sous des conditions spéciales, seront largement projetés et/ou diffusés dans des festivals, des conférences, des manifestations publiques et à la télévision.

SLOVÉNIE

Rétrospective du cinéma contemporain de Matjaz Klopčič, accompagnée d'une exposition (1995).

Célébration du centenaire et du 90^e anniversaire du cinéma slovène (cinémathèque et TV) (1995).

Formation de la Cinémathèque slovène (1994-1996).

SUÈDE

Grand gala pour le centenaire du cinéma, co-organisé par TV4 et l'Institut suédois du film (18 septembre 1995).

Le grand jour du cinéma : le centenaire du cinéma sera célébré dans l'ensemble des cinémas en Suède.

Det Danske Filmmuseum.

Départ du train du cinéma pour un voyage de 7 mois à travers le pays (octobre 1995).

SUISSE

La projection "Drive in" et "Open air" Deux caravanes du cinéma (projections) dans les banlieues des villes et dans les campagnes pour une durée d'une semaine en 16 lieux pendant 4 mois.

Expositions

ALLEMAGNE

Cent ans d'affiches de cinéma allemand (Musée du cinéma de Potsdam, 3 janvier - 25 mai 1995).

AUTRICHE

Weltbilder und Bilderwelten vor 1900 : les débuts techniques du cinéma; exposition itinérante à travers l'Autriche.

BELGIQUE

Collection personnelle d'affiches de cinéma de Pierre Levia.

Exposition itinérante : la préhistoire du cinéma : derrière l'écran.

BULGARIE

Le cinéma bulgare et sa place dans le cinéma européen.

CHYPRE

Exposition d'affiches de cinéma.

DANEMARK

L'histoire du cinéma danois.

Exposition des affiches des plus importants films danois (dans la nouvelle maison du cinéma, Copenhague).

ESPAGNE

Exposition Luis Buñuel : "L'oeil du siècle". Museo Nacional, Centro de Arte Reina Sofia (Madrid, janvier 1996).

La Chimère du Cinéma (Madrid, printemps 1996).

FINLANDE

Train du cinéma - exposition itinérante (été 1995).

FRANCE

Au pays des Lumières (Institut Lumière, Lyon).

De la lanterne magique au cinématographe : exposition sur l'archéologie du cinéma (Espace Electra, Paris).

Compartment cinéma : le train et le cinéma (Halle Saint-Pierre, Musée en Herbe, jusqu'à l'été 1995).

Cités-Cinés II, Colline de la Défense (18 mars au 1^{er} novembre

1995, Science Museum, Londres 1996).

HONGRIE

Exposition organisée par l'Institut Hongrois du Film dans le musée Petoï sur les cents années de la cinématographie hongroise (Automne 1995).

Exposition des oeuvres d'Alexander Trauner organisée dans le cadre des Rencontres Mondiales des Cinéastes d'origine hongroise (avril 1996).

ISLANDE

Exposition itinérante organisée par l'Alliance Française sur les Frères Lumière et leurs inventions techniques (juin/octobre 1995).

LITHUANIE

Exposition sur l'histoire du cinéma lituanien.

LUXEMBOURG

Exposition d'appareils cinématographiques anciens (juillet/août 95, Ciné Sura, Kino 16, Echternach).

PORTUGAL

Grande exposition sur la préhistoire du cinéma en collaboration avec le Museo Nazionale del Cinema de Torino (décembre 1995).

"Le Théâtre et le Cinéma", "La Peinture et le Cinéma", "La Photographie et le Cinéma" - Lisbonne, Porto, Coimbra (1995-1996).

Clôture des commémorations à Porto (lieu de naissance du premier cinéaste portugais) avec une exposition sur son oeuvre de cinéaste et photographe, la projection de films muets portugais, et deux cycles de cinéma (les pionniers et l'avant-garde des années 80 et 90).

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

100 ans de cinéma.

Exposition au Musée technique Slovaque de Kosice (décembre 1995).

La République Tchèque et l'histoire du cinéma, Bratislava (décembre 1995).

RÉPUBLIQUE TCHEQUE

Exposition des films tchèques animés.

Grande exposition "100 ans du cinéma" à Prague (avril-octobre 1995).

Exposition sur les films documentaires de Jiri Lehovec.

60ème anniversaire du film animé (Uruguay, juillet 1995 - Espagne : Bilbao, Valladolid, Salamanca).

ROUMANIE

Exposition de livres rares de cinéma à l'Union des Cinéastes roumains (décembre 1995).

ROYAUME-UNI

100 ans de cinéma (souvent du matériel pas/peu connu des Archives nationales du film).

Exposition sur le centenaire au Musée national de la photographie de film & de télévision (inauguration en janvier 1996), au Musée de l'Art Moderne (MOMI) à New York.

Le Centre Bill Douglas de l'histoire du cinéma et de la culture populaire (inauguration officielle en avril 1996).

RUSSIE

Le cinéma à l'aube du 21^e siècle : conférence professionnelle internationale.

Exposition et conférence sur les développements techniques du cinéma russe.

SLOVÉNIE

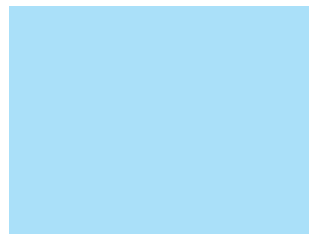
Photographie dans les films de Metod et Milka Badjura (1995).

Karol Grossman photographe et pionnier du cinéma slovène (1995).

SUÈDE

Le Musée de la Poste inaugure une exposition sur l'histoire du cinéma suédois en 11 tableaux. Une série de timbres commémoratifs seront émis le jour même (27 mars 1995).

Ouverture de quatre expositions au Musée des Technologies à Stockholm : la préhistoire du cinéma; l'histoire de la caméra (l'évolution technique du cinéma ; Greta Garbo et les acteurs de cinéma suédois (28 décembre 1995).



"Häxan" (1922) par Benjamin Christensen.

SUISSE

Exposition Michel Simon (Genève-Palexpo, du 27 avril au 30 mai 95) - éventuellement itinérante.

"Le Cinéma suisse en 80 films" - Centre G. Pompidou (ouverture 4 décembre 1995).



Deux ou trois jeunes réalisateurs auront l'occasion de réaliser des productions spéciales.

Organisation de manifestations dans les bibliothèques publiques à travers le pays.

FRANCE

Les Lumières, Bernard Chardere (Gallimard).

Correspondance Lumière, édition établie par Jacques Rittaud-Hutinet (Cahiers du cinéma).

Le temps des Frères Lumière, ouvrage collectif, Réunion des Musées Nationaux - Textuel.

Les Cahiers Lumière - Actes Sud/ Institut Lumière.

Lumières, André Gardies et Jean-Claude Seguin, édition européenne.

Les centres villes Lumière, Jacques et Chantal Rittaud-Hutinet, Lug Editions.

La saga Lumière, par Jacques Rittaud-Hutinet, Ed. Flammarion.

Catalogue raisonné des vues Lumière, établi sous la direction de Jacques Rittaud-Hutinet, CNC / Université Lumière Lyon 2, Actes Sud et BIFI.

Promio, premier opérateur mondial, Jean-Claude Seguin, Institut Lumière - Actes Sud.

Louis Lumière, inventeur et cinéaste, Vincent Pinel - Editions Desjonquères.

Gaumont, un siècle de cinéma, François Garçon, Découvertes Gallimard.

Les premières feuilles de la Marguerite : les premières affiches de Gaumont jusqu'en 1914, Découvertes Gallimard.

Le grand art de la Lumière et de l'ombre, Laurent Mannoni, Ed. Nathan (1994).

Paris palaces ou le temps des cinémas, Jean Jacques Meusy, Ed. Armand Colin.

Le cinéma et la couleur, Jacques Aumont, Cinémaèque française.

Les émigrés russes dans le cinéma français des années 20, François Albera, Cinémaèque française.

Catalogue des films français, 1908-1918, Raymond Chirat, Cinémaèque française

L'avant garde cinématographique en France dans les années 20, Nourredine Ghali, Paris expérimental.

Emile Cohl, caricature et cinéma, Donald Crafton du May (traduit par Noelle Akoa).

Pour une contre histoire du cinéma, Francis Lacassin, Institut Lumière / Actes Sud.

Une histoire du film d'entreprise, Georges Pessis.

Antoine cinéaste - mémoire du cinéma français, Philippe Esnault.

100 000 heures de cinéma, Noël Simsolo.

Vocabulaire technique du cinéma - cinéma, formes techniques, Vincent Pinel.

Cinéma en Europe: les premiers 100 ans

La société des cinéromans de Nice à Paris - De la genèse au déclin, 1916-1930, François Lacassin.

Mille et mille baisers : Gabriel Veyre, opérateur des Frères Lumière, Philippe Jacquier.

Les influences européennes sur le cinéma américain, 1918-1960, Jean François Bourdic.

La musique de la lumière : les œuvres complètes d'Abel Gance, Bambi Ballard.

Cinéma rêve, cinéma réel d'Abel Gance, Brigitte Devismes.

André Hugon, Dominique Lesourd.

Albert Kahn en Utopie, collectif, Musée Départemental Albert-Kahn.

De la lanterne magique au cinématographe, sous la direction de Laurent Mannoni, Éditions Mazzota.

La Provence dans la lumière du cinéma, Georges Guarracino, Éditions Méditerranéennes du Prado.

Les cents et une nuits, Bernard Bastide, Bordas/ Ciné Famaris.

Jean Renoir, le désir du monde, Guy Cavanac, Sociétés des découvertes / Éditions Henri Berger (1994).

Jean Renoir, Roger Vitry Babel, Ed. Ramsay.

Jean Renoir, cinéaste, Célia Bertin, Découvertes Gallimard.

Musique à l'écran, Réunion des Musées nationaux.

Catalogue analytique des films Lumière, Archives du film du CNC / Université Lumière-Lyon 2.

Le cinéma des Frères Lumière, sous la direction d'Emanuelle Toulet, Réunion des Musées Nationaux / Éditions Textuel.

Le mouvement, Étienne Jules Marey, Jacqueline Chambon, Collection Rayon photo.

Journal d'un cablophile, Philippe Gernier, Institut Lumière / Actes Sud.

Notes sur un cinéma testamentaire, Jean Douchet, Institut Lumière/ Actes Sud.

100 ans de cinéma à Lyon, Philippe Roger, Lugd.

Les films phares du cinéma d'aujourd'hui, Claude Beylie, Bordas.

Les musiques de l'écran, Alain Lacombe et François Porcile, Bordas.

Décors de cinéma, les studios français de Méliès à nos jours, Max et Jacques Douy, Éditions du Collectionneur.

Anthologie du cinéma invisible, cent scénarios pour un centenaire, Christian Janicot, Éditions Jean-Michel Place.

Histoire de la critique de cinéma en France, suivi d'une Anthologie et d'un Dictionnaire, sous l'égide du syndicat français de la critique (à paraître en 1996).

Si vous souhaitez commander l'un de ces ouvrages, veuillez contacter : La librairie du premier siècle du cinéma, Centre National du Livre, 53 Rue de Verneuil, 75007 Paris, Tél. (33) 1 49 54 68 68.

Festivals

BELGIQUE

13^e Festival International du Film Fantastique incluant un hommage aux *Pionniers Belges* (10-25 mars 1995).

Festival International du Film Flamand (*100 Jaar film Gent*) incluant une rétrospective sur les classiques restaurés (10-21 octobre 1995).

BULGARIE

22^e Festival du Cinéma Bulgare "La rose d'or" dédié au Centenaire.

CROATIE

Festival du Film (longs métrages croates), (Pula, juillet-août 1995).

XII Festival Mondial des Films Animés (Zagreb, juin 1995).

CHYPRE

Festival du cinéma européen.
Festival du cinéma chypriote.

DANEMARK

Un grand nombre de manifestations locales seront organisées dans les salles de cinéma et dans les bibliothèques.

FRANCE

Séminaire international des recherches historiques sur les Frères Lumière (7-10 juin 1995, Paris).

CinMémoire (automne 1995) : un hommage sera offert aux deux salles d'art et essai, le Studio 28 et le Studio des Ursulines (Paris).

Rétrospective des premiers films européens et francophones.

Projections de "classiques" du cinéma européen au cours de l'année 1995, une initiative collective des centres culturels étrangers à Paris.

HONGRIE

La 26^e semaine du Cinéma Hongrois : ouverture du centenaire (février 1995).

Festival des Films Européens organisé par Budapest Film dans plusieurs cinémas de Budapest (fin 1996).

ISLANDE

Festival itinérant passant par 15 villages pour projeter des vieux films islandais.

LITUANIE

Festival International d'Animation "Nordic Light" (août 1995).

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Festival du film d'art "Trencianske Teplice" (23 au 29 juin 1995).

Biennale d'animation (Bratislava, 12 au 17 septembre 1995).

Forum '95 (Bratislava, 1 au 7 octobre 1995).

RUSSIE

Plusieurs festivals traditions seront organisés dans des grandes villes russes avec de nombreux événements consacrés au centenaire du cinéma.

Le XIX^e Festival International de Moscou sera consacré au centenaire du cinéma (juillet 1995).

Journée du cinéma avec l'organisation de rencontres entre professionnels et spectateurs (1995).

SLOVENIE

Avant-première mondiale du film retrouvé "Als ich tot war", réalisé par Ernst Lubitsch en 1916 (Ljubljana, 1995).

SUÈDE

Festival du film de Göteborg : une sélection de films choisis par Ingmar Bergmann avec des films de 40 pays européens (3 au 12 février 1995).

Restauration du patrimoine audiovisuel

AUTRICHE

Tout le matériel à base de nitrate sera recopié.

BELGIQUE

Restauration d'un film de la cinématographie belge.

BULGARIE

Rénovation du premier cinéma bulgare *Tzanko Tzerkovski*.

Restauration des premiers films bulgares.

Un film renaît : restauration et amplification (génériques, musique, libretto écrit) du film muet bulgare *Sous le nid de l'aigle*.

CROATIE

Restauration et transfert de 29 courts métrages de la période 1916-53.

DANEMARK

Restauration d'un certain nombre de films danois qui seront présentés dans la nouvelle maison du cinéma.

ESPAGNE

Restauration de 30 œuvres du patrimoine espagnol dont *Bienvenido Mr Marshall*

(Luis gr Bergola, 1952) et *Viridiana* (Luis Bunuel, 1961).

FINLANDE

Restauration de chefs-d'œuvre finlandais qui seront diffusés à travers le pays.

FRANCE

L'histoire du cinéma au travers des *Actualités Gaumont* : actualités extraites de matériaux restaurés des Archives Gaumont. *Fantomas* par Louis Feuillade (sortie 1995).

Jour de Fête par Jacques Tati restauré dans sa version en couleurs d'origine (sortie janvier 1995).

HONGRIE

Film d'Alexander Korda *L'homme d'or*, restauré grâce au projet Lumière du Programme MEDIA.

ISLANDE

Au moins deux films seront restaurés avec l'aide de Unesco.

LUXEMBOURG

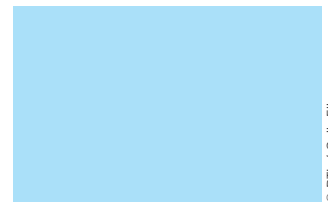
Restoration du film *La Belle et la Bête* de Jean Cocteau.

Présentation de 2 à 3 programmes (env. 90 min. chacun) de films documentaires et de publicités fraîchement restaurés (souvent inédits). Représentatifs de la production cinématographique luxembourgeoise du début du siècle aux années 80 (septembre/octobre 1995, Ciné Utopia, Luxembourg).

PORTUGAL

Amor de Perdição de Georges Pallu (1921) restauré par la Cinémathèque portugaise avec l'aide du Projet Lumière.

Aversión of Os Faroleiros de Maurice Mariaud (1992) récemment redécouvert, restauré



"La belle et la bête" (1946) par Jean Cocteau.

par la Cinémathèque portugaise avec l'aide du Projet Lumière.

O Vendaval Mara Vilhoso de Lita de Barros (1949) dont le négatif son (perdu) vient d'être retrouvé.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Restauration du film *Janosik* 21.

Restauration du premier film ethnologique *Dream and Reality* (1927).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1^{ère} renouvelée du film tchèque-polonais *12 fauteuils* (Prague, Varsovie - mai 1995).

Projet "100" : les plus fameux films du monde en distribution non-commerciale dans la République tchèque.

ROUMANIE

Reconstitution du stock des copies (70 à 80 films de long et court métrage).

Reconditionnement de 8 à 10 films importants.

Modernisation de deux dépôts de films (fond d'or de 100.000 boîtes).

RUSSIE

Restauration de films dans le cadre du projet Lumière; dont *Good-bye America* de A. Dovzhenko, *SVD* par G. Kozintsev et L. Trauberg, quinze films de la cinématographie russe pré-révolutionnaire réalisés par entre autres V. Starevich, Ja. Protazanov et P. Chardynin etc.

SAINT SIÈGE

Restauration des films de la Bibliothèque du Vatican et édition en vidéo-cassette des films restaurés.

SLOVÉNIE

Restauration de films de Karol Grosman.

SUISSE

Rapt de Kirsanoff (projection pendant le Festival de Locarno), restauré par la Cinémathèque Suisse.

TURQUIE

Restauration de 10 classiques du cinéma turque faisant partie de l'héritage cinématographique turque.

Participation aux projets nationaux

BULGARIE

Le Bateau Danube Film (Vienne, Bratislava, Budapest, Bulgarie) - Sexaginta Prista (mai 1995).

CROATIE

Rétrospective de films hongrois (octobre 1995).

Le cinéma français des années 30 (automne 1995).

FRANCE

Diffusion de films représentatifs des 100 dernières années du cinéma français : Gaumont, Pathé, La France vue par... dans des pays étrangers, tels que la République tchèque, les Etats-Unis, etc.

Projection des films de la "première séance" dans l'ensemble des 350 salles pavillons faisant partie du réseau d'Europa Cinémas (MEDIA) dans 50 villes européennes (1995-1996).

HONGRIE

Bateau de Londres à Budapest (exposition, projections, show, technologie de nos jours) avec la participation de l'Entreprise THOMSON.

Le Bateau Danube Film de Passau à Rousse : projections sur le navire ainsi que dans les principales villes le long du Danube (y compris Budapest) conférences et rencontres avec des professionnels, concerts, expositions (juin 1995).

Conférence des Ministres de la Culture des pays du Conseil de l'Europe, dont le sujet principal est le film et la présentation spectaculaire de THOMSON sur les "autoroutes audiovisuelles" du 2^e siècle du cinéma, la technique haute définition, le numérique, les multi-chaînes, la transmission satellite, etc. (avril 1996).

ISLANDE

Organisation par la Gaumont d'une rétrospective de ses propres films en Islande (juillet 1995).

IRLANDE

Les Archives du film et Kevin Rockett contribuent à la filmographie européenne commune qui sera publiée en 1995 par le projet Lumière (Programme Média II).

PORTUGAL

Participation à CinéMémoire (novembre 1995) et avec *Il Cinema Ritrovato* (avril 1995).

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Danube Film Festival (Bratislava, 8-9 juin 1995).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Festival des films restaurés à Los Angeles.

Participation à CinéMémoire 94/95 (Paris, automne 1995).

Un film court-métrage *L'art nouveau* à l'occasion du centenaire (Réalisateur : Jar-Jires) des commencements de la cinématographie à Lyon et à Prague.

ROUMANIE

Progetto '95 (Italie).

Danube Film Festival (Autriche, Hongrie, Bulgarie).

Films phares (Conseil de l'Europe).

La Grande Illusion, exposition organisée par le Conseil de l'Europe lors de la Biennale de l'Art à Venise (septembre 1995).

SUÈDE

Projection d'une série de films muets suédois illustrant la naissance du cinéma Suédois lors du Festival de Laon avec une introduction du Prof. Leif Furhammer (8 avril 1995).

Divers

AUTRICHE

Promotion du cinéma - évaluation des cinémas d'après un système de points et de primes basé sur le matériel technique et la diversité de la programmation.

Achat des droits de films traitant l'histoire cinématographique dans le but de les rendre disponibles aux cinémas.

BELGIQUE

Décentralisation du Musée du Cinéma à Liège.

Dépôt à la Cinémathèque d'une copie intermédiaire des longs métrages.

Logo national pour des timbres, autocollants, affiches, etc.

Domain Bokryk (Grenluchtmuseum), 20-28 mai 1995 : Décors de cinéma ; Projections vidéo ; Exposition "3100 années de cinéma" ; projections avec accompagnement musical ; Rétrospective de films flammands ; Le village du cinéma.

DANEMARK

Deux productions exceptionnelles : un film sur Carl Th. Dreyer par Torben Skjadt Jensen ; un film collectif d'environ 20 réalisateurs différents sur le thème "Les danoises montrent tout".

Deux courts métrages réalisés à partir d'extraits de films danois sur un siècle, destiné à la diffusion dans les salles de cinéma au cours de l'année du centenaire.

ESPAGNE

Congrès sur les films historiques du cinéma espagnol (Barcelone, décembre 1995).

Congrès sur l'industrie du cinéma espagnol au présent et dans le futur (Madrid, novembre 1995).

HONGRIE

Livre commémoratif sur les cent dernières années de l'Institut du Film Hongrois (Magyar Filmunio).

Hungarian filmmakers, publication en hongrois et en anglais sur les films réalisés par des réalisateurs hongrois.

Album graphique publié par l'Institut du Film Hongrois.

IRLANDE

"The Irish Filmography" par Kevin Rockett (publication en automne 1995).

ISLANDE

Icelandic Films after 1979, Peter Cowie (version anglaise).

LUXEMBOURG

Programme de court métrages, représentatifs de la production cinématographique contemporaine au Luxembourg (novembre 1995, Cine Utopia).

Publication d'une filmographie complète du film Luxembourgeois.

POLOGNE

Ouvrage sur Andrzej Wajda et son oeuvre.

Encyklopedia Kultury Polskiej Xw film Kienatografia (encyclopédie sur la culture polonaise au 20^{ème} siècle, dédiée au cinéma), Edward Zajcek. Terminologie cinématographique par Hendrykowski.

PORTUGAL

Filmographie des longs métrages portugais.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

The origins of the Slovak film industry 1896-1948 (Les origines de l'industrie cinématographique slovaque) Décembre 1994.

Développement de la technologie cinématographique (1995).

Réflexion critique sur le cinéma en Slovaquie depuis 1915 (1995).

Guide du film.

Le film animé slovaque.

RÉPUBLIQUE SLOVÈNE

Filmographie du cinéma slovène 1931-1993 (1994).

Images muets du cinéma slovène (1994).

Films of Method and Milka Badjura (1994).

Documentation sur le pionnier du cinéma slovène : Karol Grossmann (1995).

Ouvrage sur l'actrice Ita Rina (1996).

Filmographie des films télévisés slovènes.

Ouvrage sur le réalisateur Matjaz Klopeic (1995).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Catalogue "Czech animation 1934-94".

Cinéma en Europe: les premiers 100 ans

Catalogue des films de fiction muets tchèques 1998-1930. Divers annuaires et livres de collection.

ROUMANIE

Histoire du cinéma roumain depuis ses débuts à nos jours. Monographies dédiées aux acteurs, studios et sociétés de distribution.

Indexation de films roumains. Filmographie sur les films de fiction roumains 1930-1948 (7ème et dernier volume d'une série dédiée aux productions nationales).

Filmographie de longs métrages roumains : 1981-1994.

ROYAUME UNI

Timbres commémoratifs. Catalogue des films importants (répertoriés par thème). Guide souvenir détaillant les premières projections de film en 1896, avec un ralentissement des célébrations du centenaire en 1996.

RUSSIE

"National Cinema. The Past and the Present" (5 volumes).

"The Masterpieces of Russian Cinema" (ouvrage illustré).

"The Actors of World Cinema" (livre de références).

"The Catalogue of Feature Films"

SAINT-SIÈGE

Catalogue de films basé sur les conclusions du Concile du Vatican II (édition sur vidéocassette en projet).

Filmographie critique du cinéma religieux à l'échelle mondiale (décembre 1995).

SUÈDE

"Norstedts' International Film Encyclopedia".

"History of Cinema Pt 3. par Rune Waldekrantz".

Publication d'un ouvrage dans lequel 100 personnalités du milieu culturel suédois s'expriment sur leur film préféré.

Réalisation commune de deux magazines cinématographiques intitulés *Chaplin* et *Filmkonst* (automne 1995).

Publication d'un guide TV et cinéma. Editeur Bonniers Förlag (septembre 1995).

SUISSE

Mémoire d'outre cinéma (More than just memories from the cinema), interviews par F. Buache, illustré, Ed. Payot, Lausanne (printemps 1995).

TURQUIE

Turkish Cinema on its 80th birthday.

De nombreuses publications concernant le centenaire du cinéma.

Mémoire audiovisuelle du cinéma espagnol (création de l'archive audio et audiovisuelle du cinéma espagnol).

Création d'une base de données de la presse cinématographique en Espagne.

Recherche sur les conditions de conservation des éléments de tirage du cinéma espagnol dans les laboratoires actuels.

Début des travaux de construction des nouvelles archives de la Filmoteca Española.

FRANCE

Les Lumières du Cinéma : un documentaire d'André S. Labarthe (Ardèche, Images Production).

28 décembre 1995 : un billet pour le prochain siècle (invitation gratuite distribuée dans toutes les salles de cinéma).

HONGRIE

Recherche des premiers lieux de projection (Magyar Filmúnió).

Sur les chemins des opérateurs des Frères Lumière (András Szirtes - réalisateur-opérateur).

IRLANDE

(en discussion) Train de cinéma, qui passera entre Dublin et d'autres villes telles que Belfast, Cork ou Galway pour célébrer les 100 ans du cinéma.

Création d'une base de données sur les sources et références relatives à l'histoire du cinéma en Irlande, compilée par Robert Monks (publication en 1996). Co-financée par le Département des arts, de la culture & Gaeltacht, RTE, Irish Film Board, Arts Council et la Bibliothèque nationale d'Irlande.

LUXEMBOURG

Reconstitution de la première projection au Luxembourg (juillet/août 95, Ciné Sura, Kino 16, Echternach).

POLOGNE

Réalisation du film "*Cent ans du cinéma polonais*" par Pawel Lozinski, d'après l'idée de Kzysstof Kieslowski.

Réalisation d'un cycle de films d'auteur intitulé *Vive le cinéma* par les Studios Semafor à Lodz.

PORTUGAL

Inauguration des Archives Nationales des Images en Mouvement (ANIM) près de Lisbonne, une des plus vastes archives d'Europe (1996).

L'année du centenaire à l'école, programme organisé avec le concours du ministère de l'éducation portugais.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Séminaire sur les nouvelles technologies de montage (Bratislava, septembre 1995).

Timbres commémoratifs.

Rues rebaptisées d'après des réalisateurs slovaques.

Série de documentaires sur la télévision slovaque.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Cadeau aux Archives du film de Vilnius du film tchèque

La Lituanie par les yeux tchèques (1930).

ROUMANIE

La construction d'un grand dépôt pour les copies des films.

Nouveaux programmes informatiques pour le classement des films.

Réintégration de l'Archive national du film dans FIAF comme membre permanent.

ROYAUME-UNI

Plaques commémoratives posées aux emplacements des théâtres d'origine.

De nombreux programmes TV : BBC 100 films, BBC Radio Drama (Cinema 100 season, novembre 1995 - automne 1996).

RUSSIE

Création d'un fonds fédéral pour le soutien au cinéma national : financé par des contributions de structure commerciales, divers investisseurs et des sponsors privés.

Réalisation de films dédiés au centenaire du cinéma, tels que *Potiomkim is coming back*, *S. Eisenstein*, *The Almanach of Young Cinematographers*.

Une série de documentaires Commentaires Cinéma est également en projet.

Création d'un musée du cinéma.

SAINT SIÈGE

Rencontres internationales sur le thème des valeurs du cinéma (avril 1996).

TURQUIE

Documentaire sur l'histoire du cinéma turque.

Documentaire sur l'histoire de l'animation turque.

Comités nationaux du centenaire

ALLEMAGNE

M. Rolf Bähr
Directeur Général
Filmförderungsanstalt (FFA)
Budapesterstrasse 41
D-10787 Berlin
Fax (49) 30 262 89 76

AUTRICHE

Mme Bettina Leidl
Ministère fédéral pour la science, la recherche et l'art
Department 34/3, Freyung 1,
Minoritenplatz 5
A-1010 Vienne
Tél. (43) 1 53 120 2357
Fax (43) 1 53 120 2215.

BELGIQUE

M. Walter Lerouge
Communeauté Flammande de Belgique
29-31 Kolonienstraat
B-1000 Bruxelles
Tél. (32) 2 510 35 65
Fax (32) 2 510 36 51

Mme Marie-Paule Carael
Chargée de Mission
Direction de l'Audiovisuel
Ministère de la Communauté française de Belgique
44 Blvd Leopold II
B-1080 Bruxelles
Tél. (32) 2 41 3 23 11
Fax (32) 2 41 3 20 68

BULGARIE

Mme Maya Nyagolova
Centre national de la cinématographie
2a Knyaz Dondoukov Blvd.
1000 Sofia
Tél. (359) 2 88 38 31 or 87 40 96
Fax (359) 2 87 36 26

CHYPRE

Mme Patricia Hadjisotirjhou
Comité national chypriote pour le centenaire du cinéma
Office de la presse et de l'information
Nicosia, Chypre
Fax (357) 2 36 61 23

CROATIE

Comité national du film
Bruno Gamulin
Trg Burze 6
41000 Zagreb - Croatie
Tél (385) 1 46 90 32
Fax (385) 1 41 04 21

DANEMARK

M. Henrik Bering Liisberg
Directeur Général
Institut Danois du cinéma
Store Sønderoldstrøede 4
DK-1419 København K
Tél. (45) 31 57 65 00
Fax (45) 31 57 67 00

ESPAGNE

Mme D. Valeria Ciompi
Cinémathèque espagnole
Ministère de la Culture
Ctra Dehesa de la Villa s/n,
E-28040 Madrid
Tél. (34) 1 549 00 11
Fax (34) 1 549 73 48

ESTONIE

Mr Tovia Klaar
Conseiller du Ministre
Ministère des Affaires Etrangères
Lossi Plats 1 A
EE 200 100 Tallin
Tél. (372) 244 34 36
Fax (372) 260 14 23

FINLANDE

Mrs Marianne Möller
Directrice
Finnish Film Foundation
Kanavakatu 12
SF-00160 Helsinki
Tél. (358) 0 6220 300
Fax (358) 0 6220 3050

FRANCE

M. Philippe Coutant
Administrateur
Association Premier Siècle du
Cinéma
12 Rue Saint Meri
F-75004 Paris
Tél. (33) 1 42 77 58 14
Fax (33) 1 42 77 55 06

GRECE

M. Giannis Bakgiannopoulos
Centre Grec du Cinéma
10 Panepistionmiou Ave.
GR-106 71 Athens
Tél. (30) 1 36 31 733
Fax (30) 1 36 14 336

HONGRIE

M Zsolt Kézdi-Kovács
Directeur Général
Magyar Filmúnió
Városligeti fasor 38
H-1068 Budapest
Tél. (36) 1 269 7760 - 269 7761
Fax (36) 1 268 0070 - 269 7766

ISLANDE

M Thorstein Johsson
Fonds islandais du cinéma
Box 320
IS-121 Reykjavik
Tél. (354) 162 35 80
Fax (354) 562 71 71

IRLANDE

Mme Sheila Pratschke
Directrice
Institut Irlandais du cinéma
6 Eustace street
Temple Bar
IRL Dublin 2
Tél. (353) 1 679 96 57
Fax (353) 1 679 57 44

ITALIE

M. Stenfando Rolando
Présidence du Concile

Département pour l'information et
la publication
Via Po 14/16
I-00198 Rome
Tél. (39) 6 85 48 472
Fax (39) 6 48 14 232

LETTONIE

M Andris Rozenbergs
Vice directeur
Centre national de la
cinématographie lettone
Smerla Str. 3
LV-1006 Riga
Tél. (371) 2 224 772
Fax (371) 2 227 916

LITUANIE

M Audronis Liuga
Ministère de la Culture et de
l'Education
J. Basanavicius g. 5
LT-2683 Vilnius
Tél. (370) 2 62 39 76
Fax (370) 2 62 31 20

LUXEMBOURG

M Joseph Hoffmann
Délégué au Cinéma
Centre national de l'audiovisuel
5 Route de Zoufftgen
L-3598 Dudelange
Tél. (352) 52 24 24 1
Fax (352) 52 06 55

NORVÈGE

M Kjell Billing
Institut norvégien du film
PO Box 482 Sentrum
N-0105 Oslo
Tél. (47) 22 42 87 40
Fax (47) 22 33 22 77

POLOGNE

M Jerzy Schonborn
Directeur artistique et de la
programmation
Comité pour la cinématographie
polonaise
21/23 Krakowskie, Przedmiescie
00-071 Warszawa
Tél. (48) 22 267 489
Fax (48) 22 276 233

PORTUGAL

M. João Bénard da Costa
Directeur des Archives
Portugaises du Film
Rua Barata Salgueiro 39
P-1200 Lisbonne
Tél. (351) 1 54 62 79
Fax (351) 1 35 23 180

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

M. Vladimír Ondruš
Directeur
Koliba - Slovenska Filmova Tvorba
Brectanova 1
SK-833 14 Bratislava
Tél. (42) 7 371 921
Fax (42) 7 372 224

RÉPUBLIQUE SLOVÈNE

M. Silvan Furlan
Slovenski gledaliski in Filmski
muzej

Mestni trg 17
1000 Ljubljana
Tél. (386) 61 212 728
Fax (386) 61 210 142

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mme Hana Vachalova
Ministère de la Culture
Valdstejska 12
118 11 PRAGUE 1
République Tchèque
Tél. (42) 2 513 2479
Fax (42) 2 53 70 55

ROUMANIE

M Alexandru Marin
Centre national de la
cinématographie roumaine
Str. Julius Fucik 25
RO-Sector 2 Bucuresti
Tél. (40) 1 611 25 15
Fax (40) 1 211 36 88

ROYAUME UNI

M Dick Penny
Cinema 100
10 Stephen Mews
UK-London W1P OAX
Tél. (44) 71 636 7214
Fax (44) 71 255 2315

RUSSIE

M Valeriy Ryabinsky
Vice-Président
Roskomkino
M. Gnezdnikovskiy per. 7
RU-103877 Moscow
Fax (7) 095 229 77 31

SAINT-SIÈGE

M. Enrique Planas
Délégué à la Cinémathèque
du Vatican
Palazzo San Carlo
I-00120 Città del Vaticano
Tél. (39) 6 689 83 194
Fax (39) 6 698 85 373

SUÈDE

M Rickard Gramfors
Institut suédois du film
Borgvägen 1-5
Box 27126
S-102 52 Stockholm
Tél. (46) 8 665 1100
Fax (46) 8 661 1820

SUISSE

M. Freddy Buache
Président
Cinémathèque Suisse
Allée Ansermet 3
CH-1002 Lausanne
Tél. (41) 21 331 01 01
Fax (41) 21 320 48 88

TURQUIE

M Ömer Tuncer
Chef de département
Ministère de la Culture
Ankara, Turkey
Fax (90) 312 231 96 94

Les personnes
mentionnées
ci-dessous
ont collaboré
à la réalisation
de ce dossier :

- Riitta Lampelto
- Jerzy Schonborn
- Henrik Bering Liisberg
- Lisa Prime
- Betina Leidl
- Valeria Ciompi
- Dr Josef Gerboc
- Dr Hana Vachalova
- Giannis Iliopoulos
- João Benard da Costa
- Richard Gramfors
- Freddy Buache
- Zsolt Kézdi-Kovács
- Andrius Liuga
- Pierfranco Pastora
- Patricia Hadjisotirjio
- Philippe Coutant
- Dittmar Dereliev
- Sheila Pratschke
- Walter Lerouge
- Phil Waitkin
- Marianne Möller
- Thorsteir Johnsson
- Valery Ryabinsky
- Vladimir Andres

"Quatre mariages et un enterrement" (1994)
par Mike Newell.



Comment harmoniser les données statistiques

La première édition de l'*Annuaire statistique. Cinéma, télévision et nouveaux médias en Europe* est à présent disponible. Cet annuaire représente la première contribution de l'Observatoire européen de l'audiovisuel à sa mission de recherche de la transparence et de l'harmonisation de l'information statistique. En effet, la réalisation de l'*Annuaire* constitue, en quelque sorte, l'épreuve du feu dans la collecte d'une information statistique comparative. L'objectif de l'harmonisation demeure cependant un idéal qui nécessitera encore de longues démarches avant d'aboutir. On peut cependant considérer, qu'à ce stade, deux étapes préalables du travail d'harmonisation ont été atteintes: l'état des lieux et une première mise en forme des données.

L'état des lieux a consisté dans un repérage, aussi exhaustif que possible, des sources et des données existantes. En se basant sur l'expérience de ses partenaires (BIPE Conseil, IDATE, Institut européen de la communication, *Screen Digest*) et de ses différents correspondants thématiques (EAT, ECCA, Eurodata-TV, GEAR, Groupe statistique de l'UER), l'Observatoire a pu fonder sa collecte sur des réseaux d'information spécialisés et déjà largement structurés à l'échelle européenne. Il convient cependant de noter que l'Observatoire n'a pas adopté une attitude passive par rapport aux données fournies par les partenaires. Au contraire, celles-ci ont été sinon systématiquement vérifiées, du moins soumises à la critique et, dans les cas d'incertitudes, contrôlées et, si nécessaire, corrigées ou complétées.

La mise en forme, quant à elle, ne peut pas être considérée comme une véritable harmonisation. L'harmonisation signifie en effet le recours à des définitions communes et à des méthodes de collecte similaires. Or, l'Observatoire a préféré procéder de manière pragmatique: il ne paraissait ni opportun ni possible de figer les définitions et les méthodes de collectes, mais plutôt de pratiquer, dans le cadre du travail d'état des lieux, une sorte de "principe de subsidiarité statistique", se basant sur la réalité des appareils statistiques nationaux existants. La mise en forme correspond à une démarche plus modeste, mais plus immédiate: elle vise à présenter les données existantes d'une manière telle que les divergences les plus évidentes sont corrigées. Par exemple, la définition et les méthodes de collecte des données relatives aux dépenses des consommateurs en termes de tickets de cinéma ne sont pas harmonisées. Mais une opération

minimum de mise en forme consiste à s'assurer que, dans un tableau de synthèse européen, la TVA, lorsqu'elle existe, soit systématiquement prise en compte. Ou encore, lorsque l'on présente des données sur les taux de pénétration du câble, à vérifier que ces taux soient calculés suivant une même formule.

Sources et questions de méthode

L'*Annuaire* est divisé en sept chapitres, qui correspondent à sept grandes thématiques: données générales, équipement, entreprises et emploi, cinéma, vidéo et nouveaux médias, télévision, publicité. Chaque thématique couverte par l'annuaire a présenté ses difficultés propres, de plus ou moins grande ampleur, détaillées dans des "remarques méthodologiques introductives".

L'évaluation de l'équipement des ménages en biens audiovisuels (téléviseurs, magnétoscopes, câble, antennes satellites, lecteurs de nouveaux supports, etc.) varie suivant la nature des équipements considérés. Il est relativement aisé d'établir le nombre de raccordements et d'abonnements aux réseaux câblés, grâce aux données fournies par les associations de câblodistributeurs, membres de l'ECCA. Il n'y a guère que l'Espagne et la Fédération de Russie qui posent des problèmes particuliers à ce sujet. Par contre, les équipements en matière de biens électroniques sont plus difficiles à établir avec exactitude. En ce qui concerne le nombre de téléviseurs, on peut se baser, dans les pays où la redevance existe, sur le nombre des comptes de redevance. Mais l'importance du phénomène de l'évasion à la redevance, variable suivant les pays et les périodes, empêche l'établissement de données absolument exactes. Pour les autres formes d'équipements (magnétoscopes, lecteurs de supports numériques, jeux vidéo...), l'*Annuaire* s'est essentiellement basé sur les données fournies par deux de ses partenaires, BIPE Conseil et *Screen Digest*, qui utilisent et modélisent des données fournies par les fabricants et leurs organisations professionnelles nationales ou européenne (European Association of Consumers Electronic Manufacturers - EACEM).

En ce qui concerne l'information sur les entreprises du secteur, l'Observatoire s'est essentiellement basé sur les données collectées par un de ses partenaires, l'IDATE, (Montpellier-France), qui gère depuis dix ans un fichier industriel, réunissant les rapports d'activités et bilans de plus d'un millier de groupes de communication dans le

monde. L'appoint du Centre de données et de référence de l'UER a permis d'enrichir et de compléter le travail initial de l'institut français. Les données disponibles à travers la lecture des rapports annuels et des comptes de résultats des entreprises audiovisuelles est une des manières les plus sûres d'obtenir des séries régulières et relativement fiables, permettant une analyse spectrale du marché. Il n'en reste pas moins que la diversité des activités audiovisuelles et l'hétérogénéité dans la présentation par les entreprises de leurs comptes et de la ventilation de leurs activités limitent les possibilités de comparaison. L'accès aux données de certains types d'entreprises de petite taille (entreprises de production indépendantes, entreprises de services...) demeure difficile et des pans entiers du secteur restent à explorer du point de vue statistique.

On retrouve les mêmes difficultés méthodologiques dans le domaine des statistiques sur l'emploi: il est possible d'identifier les évolutions en ce qui concerne les grandes entreprises (en particulier les organismes de radiodiffusion de service public et les grands groupes de communication), mais le secteur de la production indépendante se laisse mal cerner.

Le secteur du cinéma est relativement bien servi par la statistique en ce qui concerne les volumes de production, la distribution et l'exploitation, grâce au travail de différents organismes nationaux qui sont, suivant les pays, des centres nationaux du cinéma, des instituts nationaux des statistiques, des organisations professionnelles ou encore la presse spécialisée. La collaboration directe de ces sources nationales a permis à l'Observatoire de collecter les données relatives aux principaux indicateurs pour la période 1985-1993, et, pour certains pays, au premier semestre 1994. La plupart des indicateurs sont classiques et universels, même si des différences importantes dans les processus de collecte existent. Par ailleurs, des zones d'ombre demeurent, qui devront faire l'objet d'investigations ultérieures: le dénombrement des sociétés actives dans le secteur, le montant des investissements, la comptabilisation européenne des coproductions, la diffusion des films par les chaînes de télévision, etc.

Dans le domaine de la vidéo et des nouveaux médias, la collecte statistique officielle est quasi inexistante. Les seules sources importantes sont les organisations professionnelles d'éditeurs et de distributeurs. L'Observatoire a pu bénéficier des travaux récents de collecte et de synthèse menés à l'échelle de l'Europe occidentale par *Screen Digest*, en collaboration avec l'International Video Federa-

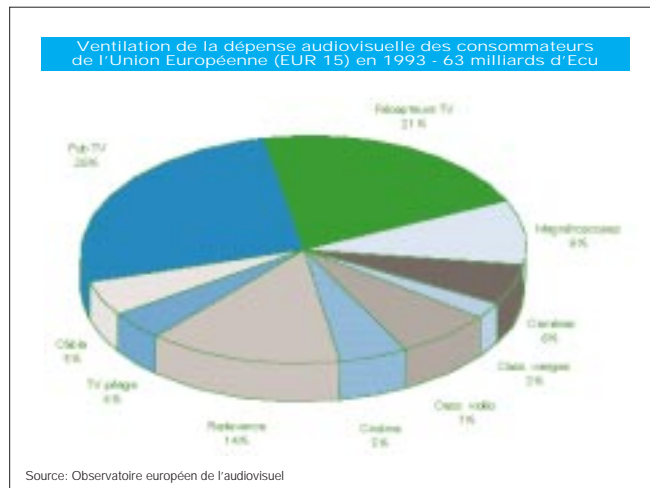


Annuaire statistique 1994-95.
Cinéma, télévision, vidéo et nouveaux médias en Europe, Strasbourg, Observatoire européen de l'audiovisuel, 1995. 280 p. ISBN 92-871-2661-5.
800 FF H.T. + frais de port (21 FF France / 53 FF Europe / 83 FF reste du monde).
Pour commander votre exemplaire: Observatoire européen de l'audiovisuel
Anne Boyer
76, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg
Tél. (33) 88 14 44 04
Fax (33) 88 14 44 19

tion et le projet EVE du Programme Media. Mais, dans ce domaine, l'Europe centrale et orientale reste largement une *Terra incognita*. L'importance de la piraterie dans cette partie du continent est telle que seule la MPAA, représentant les intérêts des *majors companies* américaines, se risque à une évaluation statistique des pertes de l'industrie. En ce qui concerne les nouveaux supports sur disques optiques (LaserDisc, CD-I, CD-Video, CD-ROM, 3-DO) et les jeux vidéo, les données disponibles restent largement tributaires des sources industrielles. Or ces supports, contrairement à la cassette vidéo qui est à présent en période de maturité, sont toujours en phase de lancement : les données publiées par les industriels et les distributeurs le sont donc toujours dans un contexte promotionnel qui ne favorise pas la transparence.

Pour systématiser son analyse statistique de la télévision, l'Observatoire a mis en place la base de données PERSKY, du nom de Constantin Persky, qui fut le premier à proposer le terme «télévision» pour désigner un appareil de réception d'image basé sur les propriétés magnétiques du selenium, lors de sa communication du 25 août 1900 au Congrès international de l'électricité, dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris. Cette base regroupe les informations de base sur l'ensemble des organismes de télévision diffusant dans les Etats membres à l'échelle européenne, nationale ou régionale, soit environ 200 organismes diffusant plus de 500 services de programmes. Il a ainsi été possible de tracer, pour chaque Etat, un tableau exhaustif de la diffusion télévisée en identifiant les diffuseurs techniques (opérateurs de réseaux hertziens, de réseaux câblés et de satellite), les diffuseurs et les services de programmes disponibles. Malheureusement, l'hétérogénéité des concepts qui structurent les paysages télévisuels nationaux impliquent certaines difficultés dans la comparaison européenne: par exemple, une télévision régionale de la Communauté flamande couvre deux ou trois villes de taille moyenne, tandis que les stations régionales allemandes de service public sont à présent, pour la plupart, diffusées par satellite et donc recevables non seulement sur l'ensemble du territoire allemand, mais également sur une grande partie du territoire européen. L'audience potentielle pourrait constituer une base de comparaison objective, mais les diffuseurs ne sont pas toujours très explicites sur les bassins d'audience réels de leurs chaînes.

La mesure d'audience des chaînes de télévision est le domaine le plus avancé dans l'élaboration statis-



tique : les résultats d'audience ont en effet pris une importance stratégique dans l'orientation des budgets publicitaires, des grilles de programmes, des achats de droits, des salaires des animateurs vedettes, etc.. Certaines composantes du monde professionnel dépensent des sommes considérables pour acquérir de telles données. Les questions relatives à l'harmonisation européenne de la mesure d'audience ont déjà été traitées depuis plusieurs années par un groupe de travail regroupant diffuseurs, annonceurs, agences et organismes d'études. La collaboration d'Eurodata-TV, service international de Médiamétrie, a permis de rassembler les données de base relatives à l'audience TV dans la plupart des pays d'Europe occidentale: durée d'écoute moyenne, audience cumulée quotidienne, parts de marché sur l'ensemble de la journée et durant les heures de grande écoute. En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, la mesure d'audience est encore en période de rodage, mais il a néanmoins été possible de réunir les données les plus récentes pour les différents Etats membres de l'Observatoire.

La comparaison des données financières des organismes de télévision est destinée à rester longtemps problématique, en raison de la diversité des systèmes et de la diversité dans la présentation des comptes de résultat. En particulier, une comparaison pertinente des dépenses des chaînes est quasiment impossible, du moins sur base des résultats officiellement publiés.

L'analyse des grilles de programmes fait, elle aussi, l'objet d'un processus d'harmonisation, grâce au travail du Groupe statistique de l'UER, qui a conçu un logiciel d'analyse (ESCORT 2.3.) permettant un classement systématique des émissions dans telle

ou telle catégorie. On dispose ainsi, grâce à l'UER, de l'analyse par genre des programmes diffusés pour quasi tous les organismes de service public. Des données relatives aux programmes des chaînes privées existent également dans quelques pays mais leur mise en forme n'est pour l'instant pas complètement harmonisée avec les normes proposées par l'UER. L'Observatoire a mis en place un atelier méthodologique sur les questions relatives à la collecte statistique des données relatives à la production et à la distribution des programmes de télévision. Cet atelier vise à établir un consensus entre les différents organismes collecteurs de données en vue de définitions et nomenclatures communes. Ce groupe de travail devrait également permettre à l'Observatoire de progresser en ce qui concerne l'analyse statistique de la production de programmes de télévision, domaine sur lequel la première édition de l'Annuaire fait délibérément l'impasse.

L'analyse statistique des investissements publicitaires fait l'objet, depuis le milieu des années 80, d'un processus d'harmonisation progressive par l'European Advertising Tripartite. Cette organisation professionnelle, qui regroupe les trois composantes du monde publicitaire (agences, annonceurs et médias) élabore des synthèses statistiques relatives à l'Europe occidentale, en visant à éliminer les facteurs de distorsions (comptabilisation des petites annonces, des remises, des frais d'agences,...) entre sources nationales. En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, où le marché publicitaire est en plein développement, la collecte statistique, pratiquée par quelques grandes agences internationales, est également en rodage.

André Lange (OEA)

Nuances statistiques

La lecture de l'Annuaire statistique permet de réfuter, ou de nuancer, certaines affirmations ou certaines perceptions erronées relatives au marché audiovisuel.

- "Le chiffre d'affaires du commerce vidéo en Europe occidentale a baissé de 10,8% entre 1992 et 1993". Cette assertion n'est pas inexacte, si l'on se base sur un chiffre d'affaires calculé à partir d'une conversion des monnaies nationales européennes vers le USD courant. Le chiffre d'affaires calculé par Screen Digest est passé de 6,6 milliards de \$ en 1992 à 5,9 milliards en 1993. Mais les mêmes données en monnaie nationale, une fois converties en ECU courant, indique que le chiffre d'affaires est passé de 4,6 milliards d'ECU en 1992 à 4,9 milliards en 1993, soit une augmentation de 7%.

- "Le Royaume-Uni est le pays européen qui compte le plus grand nombre de grandes entreprises audiovisuelles": le classement européen des entreprises en fonction du chiffre d'affaires "audiovisuel" indique en effet que 23 de ces entreprises sont britanniques, contre 19 françaises et 16 allemandes. Mais les entreprises allemandes réalisent 26% du chiffre d'affaires total des 100 premières entreprises européennes, contre 25% pour les entreprises britanniques et 12% pour les entreprises françaises.

Développements juridiques

Europe

L'Union européenne : contrôle des concentrations

La décision du 9-11-1994 de la Commission des Communautés Européennes interdit au groupe Bertelsmann AG, à la Taurus Beteiligungs GmbH & Co. KG (groupe Kirch) et à la Deutsche Bundespost Telekom de créer une entreprise commune. Cette décision s'inscrit dans le cadre du contrôle européen des concentrations (conf. à la régl. N° 4064/89 du Conseil des CE du 21-12-1989 relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises, not. art. 8 par. 3, et à l'Accord sur l'EEE, not. art. 57 par. 1 de cet accord)

La Commission a estimé que la MSG Media Service GmbH serait une entreprise commune concentrative tombant sous le coup de l'art. 3 de la réglementation sur les concentrations d'entreprises. La Commission est d'avis que la concentration prévue aurait une portée européenne et que le chiffre d'affaires attendu, supérieur à 5 milliards d'ECU, dépasserait les limites autorisées.

L'entreprise commune devait avoir pour objet la fourniture de prestations administratives et techniques aux concessionnaires de la télévision numérique à péage. Concernant le respect du régime légal de la concurrence, la Commission a estimé que ladite société créerait ou renforcerait une position dominante sur trois marchés distincts, chacun d'eux étant considéré comme un créneau particulier.

Le premier marché - prestations administratives et techniques destinées aux télévisions à péage et à d'autres services de télécommunications - apparaît comme un nouveau créneau à peine naissant. Les prestations visées englobent notamment l'offre de décodeurs, le contrôle d'accès et la gestion des abonnés. La Commission s'attend à une croissance rapide du marché de la télévision à péage en liaison avec le développement de la télévision numérique.

La Commission estime probable que le marché restera fermé à un éventuel concurrent, du fait de la position dominante de la DB Telekom dans les réseaux câblés, de l'engagement de Bertelsmann et du groupe Kirch dans la chaîne à péage Première et de leurs ressources étendues de programmes.

Elle considère également que Bertelsmann et le groupe Kirch ne feraient que créer ou renforcer une position dominante sur le marché de la télévision à péage qu'elle estime indépendant. La position actuelle des deux groupes qui, avec Canal Plus, exploitent l'unique chaîne payante actuellement proposée en Allemagne et

surtout les ressources de programmes dont ils disposent, leur confèreraient un avantage décisif sur ce marché appelé à connaître une croissance rapide. Pour la Commission, la participation de la DB Telekom à hauteur de 1/3 ne suffit pas à garantir une activité non discriminatoire.

La Commission Européenne estime en dernier lieu que la MSG renforcerait la position dominante de la DB Telekom sur le marché des réseaux câblés. La libéralisation des services téléphoniques prévue pour 1998 s'accompagnera vraisemblablement d'une dérégulation du marché du câble, aussi la MSG ne ferait-elle que cimenter une position aujourd'hui déjà dominante de la DB Telekom, sans oublier les ressources de programmes dont disposent Bertelsmann et le groupe Kirch, susceptibles de représenter à l'avenir un obstacle à la concurrence.

Lors de la procédure de contrôle, la MSG a formulé diverses promesses afin d'éviter l'interdiction de la concentration par la Commission. Celle de mettre en place une "common-interface" (technologie de cryptage acceptant différents systèmes de contrôle d'accès) qui permettrait à des concessionnaires indépendants d'utiliser des décodeurs, et celle d'appliquer une politique de prix transparente n'ont pas convaincu. Considérant la structure actuelle des sociétés et la mise en oeuvre incertaine de ces engagements, la Commission a estimé que les arguments étaient insuffisants. En ce qui concerne la "common-interface", elle constate qu'il est possible de contrôler le marché par le biais notamment d'un contrôle des réseaux câblés.

Michael Müller

Institut für Europäische
Medienrecht (EMR), Sarrebruck

Ref.: Décision de la Commission des Communautés Européennes dans l'Affaire N° IV/M.469-MSG Media Service. Disponible en allemand à l'Observatoire.

Belgique : Droits d'auteur

Dans le Mb/BS (journal officiel belge, ci-après Mb/BS) du 30 juin 1994, deux lois ont été publiées qui contiennent la réforme profonde et l'actualité du droit d'auteur en Belgique. La loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins abroge celle du 22 mars 1886. La protection (spécifique) du droit d'auteur des programmes informatiques a finalement été écartée de la loi du nouveau texte: avec la loi distincte du 30 juin 1994 transposant en droit belge la directive européenne du 14 mai 1991 sur la protection juridique des programmes informatiques, une protection spéciale leur a été donnée par une sorte de droit d'auteur "sui generis".

Le texte de la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins tel que publié dans le Mb/BS du 27 juillet 1994 s'avérait être celui qui avait été approuvé par la Chambre des Représentants fin mars 1994, alors que le Sénat avait pourtant, au mois de juin 1994, apporté plusieurs modifications techniques et rédactionnelles au projet de texte tel que transmis par la Chambre (voir Documents du Sénat, S.E., 1991-1992, 145/12, Texte corrigé par la Commission. Voir aussi : Annales du Sénat, 23 juin 1994, p. 2645 e.s.).

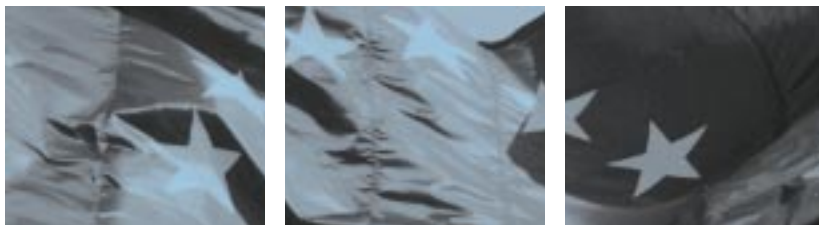
Le 5 novembre 1994, un premier erratum apparut dans le Mb/BS. Il ne mentionnait cependant aucune correction du texte mais complétait uniquement la note contenant la genèse de la législation avec l'examen du projet de la loi par le Sénat, car ceci - par négligence - fut oublié lors de la publication de la loi. Le cabinet du Ministre de la Justice s'empressa d'annoncer que très rapidement un erratum serait publié dans le Mb/BS comprenant, cette fois, toutes les corrections du projet de loi telles qu'apportées par le Sénat. Il fut publié dans le Mb/BS du 22 novembre 1994. A côté de ces errata de plus de trois pages, une version officielle coordonnée de la nouvelle loi fut publiée en annexe. Dans la version française de la loi, un nombre restreint d'articles ont dû être adaptés. Dans la version néerlandaise de la loi, par contre, il s'agissait de 30 des 92 articles qui avaient été corrigés par le Sénat, corrections qui dans la version publiée le 27 juillet 1994, n'avaient pas encore été incorporées. Grâce aux errata publiés dans le Mb/BS du 22 novembre 1994, ces erreurs ont été redressées.

Reste à savoir si par la publication de ces errata, tous les problèmes sont solutionnés. Selon l'article 36 de la Constitution, le pouvoir législatif fédéral est exercé conjointement par le Roi, la Chambre des Représentants et le Sénat. Reste à savoir si les adaptations multiples qui ont encore été apportées par le Sénat afin d'accorder la version néerlandaise à la version française ne devraient pas ultérieurement être soumises à l'approbation de la Chambre des Représentants. En publiant un erratum dans le Mb/BS, on ne résout pas le problème des versions différentes des textes qui ont été approuvés par la Chambre d'une part et le Sénat d'autre part.

Au sens strict, il s'agit ici de la publication d'une loi qui n'a pas reçu l'approbation nécessaire des deux Chambres, requise par l'article 36 de la Constitution. Actuellement, il n'est pas encore tout à fait clair quelles conséquences en droit ceci pourrait

Quatrième Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur la politique des communications de masse

La 4^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse s'est tenue à Prague les 7 et 8 décembre 1994. Le thème général, "Les médias dans une société démocratique", a été exploré à partir de deux perspectives: l'avenir du service public de la radiodiffusion, d'une part, et les libertés journalistiques et les droits de l'homme, d'autre part. Les communications centrales sur ces sous-thèmes ont été présentées par le ministre de l'Education et de l'Audio-visuel du gouvernement de la Communauté francophone de Belgique (l'avenir du service public de la radiodiffusion) et par le ministre fédéral de la Justice d'Autriche (libertés journalistiques et droits de l'homme). La dimension paneuropéenne a conféré à cette 4^e Conférence ministérielle européenne un grand poids politique. Elle réunissait en effet, non seulement les représentants de trente des trente-trois Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi les délégations de sept pays d'Europe centrale et orientale non-membres. Cette dimension paneuropéenne a permis d'atteindre le plus grand consensus géographique possible sur un certain



© Conseil de l'Europe.

avoir. Déjà il a été convenu que la loi dans son entier est entrée en vigueur à la date du 1er août 1994. Certaines parties de la loi entreront en vigueur d'une façon progressive et échelonnée. Ainsi certaines dispositions concernant les sociétés de gestion des droits entreront en vigueur le 1^{er} août 1994, alors que d'autres dispositions ne seront appliquées qu'au moment de l'entrée en vigueur des arrêtés ministériels prescrits par la loi. C'est le cas pour les réglementations relatives aux taxes sur les cassettes vierges, la reprographie, le prêt public et la nouvelle réglementation sur le droit de suite.

La loi du 30 juin 1994 sur la protection juridique des programmes informatiques est entrée en vigueur, conformément aux règles usuelles, le dixième jour après sa publication dans le Mb/BS, c'est-à-dire le 6 août 1994.

Prof. Dr. Dirk Voorhoof
Unité des Droits des Médias,
Département des Sciences
de la Communication
de l'Université de Gand

Italie : Propriété des médias

Le système de radiotélévision italien est régi par la loi n° 233 du 6 août 1990 (connue sous le nom de *Loi Mammi*). La transmission par voie hertzienne, par câble et par satellite n'a pas encore été réglementée.

La *Loi Mammi* réglemente le système de radiotélévision public et privé; parmi ses dispositions, elle présente une discipline basée sur un type d'autorisation (concession) octroyée dans le respect de l'interdiction de positions dominantes, interdiction prévue à l'article 15 du texte, en s'inspirant du critère mixte qui concerne la participation d'acteurs publics et privés à l'exercice de l'activité de radiodiffusion.

Le paragraphe 4 de cet article interdit la possibilité d'octroyer à un même acteur un nombre de concessions supérieur à 25 % du nombre total prévu dans le cadre national. Le nombre total de concessions étant de 12, un même acteur ne peut donc disposer de licences pour plus de 3 chaînes nationales.

En pratique, ceci se traduit par 3 chaînes pour la RAI et 3 chaînes pour la Fininvest. Pour les concessions restantes, le discours est bien plus articulé.

L'arrêté n° 420 a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'art. 15, paragraphe 4, en ce qui concerne la radiotélévision, en affirmant que le principe du pluralisme à la base de la *Loi Mammi* n'est pas sauvegardé d'une manière adéquate. Par conséquent, la Cour a déclaré illégale l'autorisation octroyée à un seul acteur privé d'un nombre de concessions égal à 25% du total.

A l'exception des dispositions transitoires prévues par l'art. 1 du décret-loi 323/1993 qui permettent aux titulaires de concessions de continuer leur activité de radiotélévision jusqu'à l'échéance des concessions mêmes (août 96), la Cour Constitutionnelle renvoie au législateur la redéfinition de la nouvelle réglementation concernant les limites de concentration, quelle que soit la combinaison des différents paramètres.

En outre, il faut signaler que l'art. 15 de la *Loi Mammi* s'applique exclusivement au secteur privé; par conséquent, la décision de la Cour Constitutionnelle ne concerne pas le système public constitué, aux termes de l'art. 24 de la *Loi Mammi*, par 3 chaînes télévisées.

L'arrêté n° 420 a aussi établi les bases normatives en vue de l'accès au système de radiotélévision d'un ou plusieurs acteurs privés. Actuellement, deux régies publicitaires, Publitalia '80 (régie de la Fininvest) et la SIPRA (régie de la RAI) gèrent 84,7% du marché publicitaire, la part de Publitalia '80 étant de 57,1% (données 1993, Source: *Nielsen*).

Enfin, la situation est devenue encore plus complexe par la décision d'organiser les référendums en matière de télévision cités plus haut et qui ont été déclarés recevables par la Cour Constitutionnelle et qui devraient avoir lieu au printemps prochain.

Les citoyens italiens vont être invités à se prononcer sur les 3 questions suivantes: la possibilité ou non pour chaque acteur privé disposant d'une concession nationale de disposer de plus d'une chaîne; interdiction des coupures publicitaires dans la diffusion des films; interdiction pour les régies publicitaires de récolter les recettes publicitaires pour plus de 2 chaînes nationales.

Dans ce cadre complexe, le législateur qui a été appelé à établir un cadre définitif pour le système de radiotélévision devra rechercher des solutions en concordance avec celles de l'arrêté n° 420 de la Cour Constitutionnelle et les référendums éventuellement approuvés par la volonté populaire.

Giuseppe Santaniello
Garante per la radiodiffusione e
l'editoria (Italie).

Réf.: Corte Costituzionale, 5 décembre 1994, Sentenza N. 420. Disponible en italien à l'Observatoire.

Espagne : Distribution locale par câble

La situation légale des réseaux de télévision câblés et des stations de télévision par câble en Espagne fait l'objet depuis quelques temps d'une controverse juridique. Jusqu'à présent, il n'existait pas de dispositions juridiques relatives à

la télévision par câble (ni lois, ni règlements) ce qui a incité le gouvernement à déposer un projet de loi le 23 décembre 1994. Malgré ce vide juridique, certains réseaux câblés travaillent au niveau local, non sans un certain contrôle d'ailleurs.

Conformément à l'article 128 de la Constitution de 1978, les activités de télédiffusion sont considérées comme un "service public essentiel sous la responsabilité légale de l'Etat". Pour cette raison a été mis en place un système de concessions dans le cadre duquel aucune activité de télédiffusion ou de distribution câblée ne peut être légalement entreprise sans une licence de l'Etat. En l'absence de réglementation applicable à la télévision câblée, le gouvernement a estimé que les activités câblées devaient être interdites en attendant l'adoption d'une loi, conception à laquelle le Tribunal constitutionnel espagnol (*Tribunal Constitucional*) s'est fermement opposé. Dans son arrêté du 17 octobre 1994 (sentencia 281/1994, BOE num. 279 suplemento, p. 41) rendu à la suite d'un recours constitutionnel, il a, en effet, clairement précisé que l'absence de réglementation ne saurait justifier une restriction de la diffusion par câble telle qu'elle est définie par la Constitution et a estimé que cette absence constitue, en réalité, une atteinte à l'un des droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Dans la pratique, cet arrêté signifie que, tant qu'il n'y aura pas de dispositions légales en matière de télévision câblée, tous les réseaux câblés existants devront se prévaloir de la liberté d'expression pour continuer à travailler. Par ailleurs, toute amende imposée par les autorités dans ce contexte pourra être considérée comme nulle et non avenue. Enfin, tant que de nouvelles dispositions ne seront pas en vigueur, les nouvelles compagnies de télévision câblée pourront exploiter le vide juridique actuel pour s'implanter en Espagne. Le projet de loi prévoit des dispositions transitoires pour la légalisation de ce type de réseaux. La législation future sur les réseaux câblés introduira certainement un système de licence et permettra de limiter les investissements provenant des Etats non membres de l'Union européenne dans les réseaux de télévision câblés espagnols.

Dr José Martín
y Perez de Nanclares,
Faculté de Droit,
Université de Rioja

Réf.: Tribunal, Sentencia 281/1994 du 17 octobre 1994, BOE num. 279 Suplemento du 22 novembre 1994. Disponible en espagnol auprès de l'Observatoire.

nombre de valeurs fondamentales en matière de média et sur les développements politiques futurs dans ce secteur. La volonté des ministres participants d'établir leurs futures législations et politiques en matière de média sur de telles bases se reflète dans les principaux textes adoptés à la fin de la conférence, à savoir:

1. Déclaration sur les médias dans une société démocratique
2. Résolution n° 1: L'avenir du service public de la radiodiffusion
3. Résolution n° 2: les libertés journalistiques et les droits de l'homme
4. Communication sur les violations des libertés journalistiques
5. Plan d'action

La conférence a souligné l'importance du service public de la radiodiffusion pour le développement de la démocratie grâce à la mise à disposition de l'ensemble du public d'un éventail complet de programmes.

Les ministres participants ont également souligné l'importance du Conseil de l'Europe pour l'élaboration de la législation et de la politique futures en matière de média, dans des domaines tels que la représentation de la violence dans les médias, les médias et l'intolérance, la lutte contre la piraterie sonore et audiovisuelle, la protection des ayants droit, la protection des journalistes, les concentrations des médias, les nouvelles technologies de la communication.

Il faut mentionner particulièrement la recommandation des ministres au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans laquelle ils demandent que soient envisagées l'élaboration d'un instrument juridique contraignant ou d'autres mesures fondées sur les principes fondamentaux en matière de droit d'accès du public à l'information officielle.

T.L. Early,
Chef de
la Section Média
Direction des
Droits de l'Homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. (33) 88 41 20 00
Fax (33) 88 41 27 05



Dictionnaires / Lexiques

Bushby, A. *A-Z of Film, Television and Video Terms*. London, Blueprint, 1994. 186p., ISBN 0948905891.

Kramer, T. (Ed). *Reclams Lexicon des Deutschen Films*. Leipzig, Reclam Verlag GmbH, 1995. 480p., ISBN 3-15.010410-6, 54 DM.

Multimedia Handbuch. München, Hightext Der Multimedia Verlag, 1994. 600p., 78 DM.

Notaise, J., & Barda, J., & Dusanter, O. *Dictionnaire du multimédia : audiovisuel, informatique, télécommunications*. Paris, AFNOR, 1995. 886p., 345 FF.

Reed, R.M. *The facts on File dictionary of television, cable, and video*. N.Y., Facts on File, 1994. 226p., ISBN 0816029474.

Thompson, D. *A Biographical Dictionary of Film*. New York, A.A. Knopf, 1994. 834p., ISBN 0394581652.

Guides / Indexs / Catalogues

Dubbing and Subtitling: Guidelines for Producers and Distributors. Düsseldorf, E.I.M., Kaistrasse 13, D- 4000 Düsseldorf 1, Tel. (49) 211 901 040.

Cleve, B. *Film Production Management*. Boston, Focal Press, 1994. 217p., ISBN 0240801067.

Kino Handbuch. Munich, Entertainment Media Verlag, 1994. 400p., 66 DM.

Levison, L. *Film Makers and Financing: Business Plans for Independents*. Boston, Focal Press, 1994. 218p., ISBN 0240802071.

Litwark, M. *Deal Making in the Film & Television Industry : from Negotiations to Final Contracts*. Los Angeles., Silman James Press, 1994. 349p., ISBN 1879505150.

Television Business International Yearbook 95. Londres, 21st Century Publishing, 1995. 408p.

Video Handbuch. Munich, Entertainment Media Verlag, 1994. 400p. 68 DM. Tel. (49) 89 420 903 0, Fax (49) 89 420 903 11.



Annuaire statistiques (International et Europe)

European Market & MediaFact 1995. Londres, Zenith Media Worldwide, 1994. £ 40.

Annuaire statistique 1994-95. Cinéma, télévision, vidéo et nouveaux médias en Europe. Edition. Strasbourg, EA0 / Conseil de l'Europe, 1995. 280 p., 800 FF.

Television in Europe to the Year 2004: 6th Annual Report. Londres, Zenith Media Worldwide. £ 230.



Annuaire statistiques (National)

Belgian Film Annual. Bruxelles, The Royal Film Archive of Belgium, 1995. 700p., 950 BEF.

Les chiffres clés de la télévision et du cinéma, France. Paris, La Documentation française, 1994. 210p., 125 FF.

Indicateurs statistiques de l'audiovisuel. Cinéma, télévision, vidéo. Données 1993. Paris, La Documentation française, 1994. 286p., 140 FF.

Filmvekvönyv 1994 : A magyar film egy éve. Budapest, Hungarian Film Institute, 1994. 383p. ISSN 0230-2047.

Kulturstatistik 1985-1992: ekonomi, verksamhet, kultur- och medievanor. Stockholm, SCB, 1994. 257p., ISBN 91-618-0628-5.

Medienbericht '94 : Bya radiolagen. Stockholm, Jurisförlaget, 1994. 88p.

Wredlund, B. (Ed). *Filmarsboken 1993*. Stockholm, Proprius Förlag, 1993. 253p., (Swedish Film Institute).

Répertoires

Annuario degli attori 1995. Rome, STAR Edizioni Cinematografiche s.r.l., 1995. 1000p.

B.F.I. Film and Television Handbook 1995: A Survey of the Year in UK Film, TV and Video with a Directory



of Contacts. Londres, B.F.I., 1994. 328p., ISBN 0-85170-492-1, £18.95.

de Espana, R. *Directory of Spanish and Portuguese Film-Makers and Films*. Trowbridge, Flick Books, 1994. 388p., ISBN 0-948911-476, £ 40.

Rosier, C. (Ed) *Annuaire des producteurs 1995*. Paris, Dixit, 1995. 332p., (Le guide de l'audiovisuel), 300 FF.

Politique des médias

Gruber, B. *Medienpolitik der EG*. Constance, UVK Medien / Ölschläger, 1994. 268p., (Schriften der Deutschen Gesellschaft für COMNET, Band 12), 58 DM.

Humphrey, P. *Media and Media Policy in Germany: The Press and Broadcasting Since 1945*. 2nd edn, Leamington Spa, Berg Pubs., 1994. 381p., ISBN 0-85496-8539, £ 19.95.

Kleinsteuber, H.J., & Rossmann, T. *Europa als Kommunikationsraum*. Leverkusen-Opladen, Verlag Leske & Budrich, 1994. 350p., ISBN 3-8100-1280-7, 48 DM.

Urban, M.-P., *Les institutions et la dimension régionale de l'espace audiovisuel européen*. Strasbourg, Presse Universitaire de Strasbourg, 1994. 160p., ISBN 2-86820-616-6, 90 FF

Cinéma

Cinemagoing Europe. Londres, Dodona Research. £ 295.

Cravenne, R. *Le tour du monde du cinéma français: Histoire du cinéma français à l'étranger de la libération de Paris au centenaire du cinéma*. Paris, Dixit, 1995. 350p., ISBN 2-906587-54-0.

Hill, J., & McLoone, M., & Hainsworth, P. *Border Crossing: Film in Ireland, Britain and Europe*. Londres, B.F.I., 1994. 174p., ISBN 0-85170-4891, £ 8.95.

Stephenson, R., & Phelps, G. *Cinema as Art*. Londres, Penguin Books, 1994. ISBN 140-119817, £ 7.99.

Strasser, C. *The Sound of Klein-Hollywood: Filmproduktion in Salzburg - Salzburg im Film - Mit einem Filmlexikon*. Vienna, Österreichischer Kunst- u. Kulturverlag, 1994. 600p., (Neue Aspekte in Kunst- u. Kommunikationswissenschaft, Band 3), 83 DM.

Stenderup, T. *Har kort- og dokumentarfilmen i Norden en fremtid?: forslag til at styrke den uafhængige produktion af distribution.* Copenhagen, Nordisk Ministerråd, 1994. 79p., (TemaNord; 1994 : 602), ISBN 92-9120-528-1.

Undersøgelse af film og TV distribution i Norden. Copenhagen, Nordisk Ministerråd, 1994. 63p., (TemaNord; 1994 : 598), ISBN 92-9120-524-9.

Télévision

Chaniac, R. *La télévision de 1983 à 1993. Chronique des programmes et de leur public.* Paris, Documentation française, 1994. 259p., ISBN 2-86-938-109-3, 180 FF.



Davies, J. *Broadcasting and the BBC in Wales.* Cardiff, Wales U.P., 1994. 445p., ISBN 0-7083-1273, £ 15.95.

En radio och tv i allmänhetens tjänst I. Stockholm, Fritzes, 1994. 36p., ISBN 91-38-13700-3.

Gilder, G. *Life after Television,* revised edn, New York, W.W. Norton, 1994. ISBN 0-393-31158-9, \$ 11.

Rosier, C. *Télévision 1995. Mode d'emploi.* Paris, Dixit, 1994. 320p., (Le guide de la communication), ISBN 2-906587-52-4.

Silverstone, R. *Television and Everyday Life.* Londres, Routledge, 1994. 204p., ISBN 0415016460.

Stuiber, H.-W., & Schneiderbauer, C., & Wich, A. *Medien in Deutschland. Band 2: Rundfunk.* Constance, UVK Medien / Ölschläger, 1994. 500p., ISBN 3-88295-203-2, 48 DM.

Programmes

Coulomb-Guilly, M. *Les informations télévisées.* Paris, PUF, 1995. 128p., (Que sais-je ?), ISBN 2-13-046706-7, 40 FF.

Zimmermann, P. (Ed). *Fernseh-Dokumentarismus: Bilanz und Perspektiven.* 2. Aufl. Constance, UVK Medien / Ölschläger, 1994. 384p., ISBN 3-88295-226-1, 54 DM.

Multimédia

CD-ROMS In Print 1995: An International Guide of CD-

Rom, Cd-I, 3DO, MMCD, CD32, Multimedia & Electronic Book Products. Westport, Mecklermedia, 1995. 1200p., ISBN 0-88736-983-9.

Facteurs clés du succès des produits multimédia interactifs: Etude-gui de destinée aux acteurs et commanditaires ou prescripteurs de l'offre multimédia. Bry-sur-Marne, INA, 1994. 6 500 FF.

Holsinger, E. *Le Multimédia... comment ça marche ? Pour comprendre le multimédia : un panorama commenté et illustré.* Paris, Dunod, 1995. 208p., 178 FF.

Ichbiah, D. *Planète multimédia.* Paris, Dunod, 1994. 296p., 125 FF.

Santiard, B. *Les chiffres clés du multimédia.* Paris, Observatoire des industries du multimédia, 1994. 177p., 5 337 FF.

Tabizel, D. *A Survey of the Video and Computer Games Industry.* London, Durlacher & Co, 1995. £ 250.

Publicité

Advertising Expenditure Forecasts December 1994. 15th edn, London, Zenith Media Worldwide, 1994. £ 195.

Evans, C.R. *Marketing Channels: Infomercials and the Future of Televised Marketing.* Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1994. 308p., ISBN 0130751510.

Ettema, J.S., & Whitney, C. *Audience Making: How the Media Create the Audience.* London, Sage, 1994. 242p., 300 FF.

Rutherford, P. *The New Icons? : The Art of Television Advertising.* Toronto, University of Toronto Press, 1994. 270p., ISBN 0802029280.

Analyse des marchés

The World Television and Film Market. Vol.1 Industries and Markets; Vol.2 The Players. Montpellier, IDATE, 1994. 10 000 FF.



Dépenses des ménages

Ahlin, T. *Kulturvanor i Norden: en undersökning av kultur- och medievanor i de nordiska*

länderna. Copenhagen, Nordisk Statistisk Sekretariat, 1993. 178p., (Nordisk Statistisk skriftserie; 62), ISBN 87-88083-63-2.

Liikkanen, M., & Pääkkönen, H. (Eds). *Leisure and Cultural Participation in 1981 and 1991.* Helsinki, Statistics Finland, 1994. 135p., (Culture and the Media; 1994:3), ISBN 951-47

Droit

Becker, J., & Dreier, T. *Urheberrecht und digitale Technologie: Arbeitssitzung des Instituts für Urheber- und Medienrecht am 22. April 1994.* Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1994. 184p., ISBN 3-7890-3497-5, 49 DM.

Henry, M. *Publishing and Multimedia Law.* Londres, Butterworths, 1994. 800p., £ 75.

Hermann, G. *Rundfunkrecht - Fernsehen und Hörfunk mit neuen Medien.* Munich, Verlag C.H. Beck, 1994. 789p., (Juristische Kurzbücher für Studium und Praxis), 78 DM.

La nouvelle loi fédérale sur le droit d'auteur. Lausanne, Ed. Fabio Marchetto, 1994. 275p., 350 FF.

Lucas, A., & Lucas, H.-J. *Traité de la propriété littéraire et artistique.* Paris, Litec, 1994. 1104p.

Owen, L. *Selling Rights.* 2nd edn. Londres, Blueprint Pub, 1994. 248p., ISBN 1-85713-0073, £ 29.95.

Pontier, J.-M. *Le droit du cinéma.* Paris, PUF, 1995. 128p., (Que sais-je ?), ISBN 2-13046786-5, 40 FF.

Questions juridiques relatives aux oeuvres multimédias. Paris, Syndicat national de l'édition, 1994. 150 FF.

Säfsbeck, L. *Regleringen av svensk marksänd reklam-TV: om avtalet mellan TV4 och staten samt nya radiolagen.* Stockholm, Jurisförlaget, 1994. 88p.

Santaniello, G. *Garante per la Radiodiffusione e l'Editoria : relazione al parlamento sull'attività svolta dal garante per la radiodiffusione e l'editoria e sullo stato di applicazione della legge 06/08/90, N°223, 31 mars 1994.* Rome, Vita Italiana; Istituzioni e comunicazione, 1994. 172p., 20 000 L.

Vandoorne, B., & Depreiter, C. *La nouvelle loi sur les droits de l'auteur dans le domaine des oeuvres visuelles.* Bruxelles, Ed. SOFAM Scrl, 1994. 140p.

Informez les professionnels de la parution de votre ouvrage.

Sequentia vous offre une excellente opportunité d'informer les professionnels européens de nouvelles publications, d'actes de colloques et de rapports relatifs au secteurs suivants: le cinéma, la télévision, a vidéo et les nouveaux médias.

Pour que vos publications soient mentionnées dans *Sequentia*, il suffit d'envoyer une information détaillée ainsi qu'un exemplaire du(des) documents à l'attention de la rédactrice en chef au moins 6 semaines avant la date de parution de *Sequentia*.

En 1995, *Sequentia* paraîtra aux dates suivantes :
N°3 Mars / Avril / Mai 1995 : 10 mars
N°4 Juin / Juillet / Août 1995 : 1^{er} juin
N°5 Septembre / Octobre / Novembre 1995 : 18 septembre
N°6 Décembre / Janvier / Février 1995-96 : 1^{er} décembre

Observatoire européen de l'audiovisuel *Sequentia*
Lone Andersen, Rédactrice en chef
76, allée de la Robertsau
F-67000 Strasbourg
Tél. 33 88 14 44 07
Fax 33 88 14 44 19
E-mail : 100347.1461
© CompuServe



Informations statistiques

Guide des bases de données européennes

Sequentia vous présente le premier volet d'une série de dossiers sur les principales bases de données relatives à l'audiovisuel qui ont une couverture européenne. Il s'agit d'une présentation synthétique des sources d'information spécialisées dans tel ou tel domaine de l'audiovisuel. Dans un premier temps sont présentées les bases statistiques. Dans les numéros suivants, nous vous proposerons une introduction aux bases de données sur l'information pratique (production / distribution / catalogues) et juridiques. Ce dossier, qui ne prétend pas à l'ex-

haustivité, est conçu comme une présentation des organismes dont l'Observatoire connaît bien les services et dont il peut garantir le sérieux et la fiabilité globale. Si vous connaissez d'autres bases de données à couverture européenne, dont le contenu devrait, selon vous, être porté à la connaissance des professionnels du secteur audiovisuel dans les 33 Etats membres de l'Observatoire, ainsi qu'à celle du lectorat international de *Sequentia*, nous vous invitons vivement à contacter la rédaction avant le 28 avril 1995.

2. Recherche : il s'agit de la recherche de documents ou de textes existants, non précisément identifiés par le demandeur.
3. Analyses et études : le CERICA réalise également des analyses et des études relatives aux domaines économique, juridique et financier du cinéma et de l'audiovisuel en Europe.

Base de données statistiques sur le secteur audiovisuel

UER

Ancienne Route 17A
Case postale 67
CH-1218 Grand-Saconnex (GE)
Tél. (41) 22 71 72 411
Fax (41) 22 71 72 481
Tlx: 415 700 ebu ch

Dermot O'Sullivan,
Président du Groupe Statistiques de l'UER (RTE, Irlande)
Michael Type, Secrétaire du Groupe Statistiques de l'UER (EBU Data & Reference Centre, Suisse)

Responsable de la base de données : Dermot O'Sullivan (mais le traitement des données sera transféré en 1995 au Data & Reference Centre à Genève).

La base de données de l'UER sur les statistiques en matière de radiodiffusion aux fins de la comparaison internationale a été créée suite à une étude réalisée sur deux ans (entre 1975 et 1977) visant à faire le point sur les problèmes posés par la coordination de la collecte et du traitement des statistiques en matière de radiodiffusion et à concevoir un système de statistiques coordonnées au bénéfice mutuel de ses membres. La collecte de données a commencé en 1977, et elle concerne maintenant tous les aspects de la radiodiffusion publique en Europe, et notamment les informations sur les organismes de radio et télédiffusion, les programmes, l'audience, les finances, le personnel, les équipements de production et de diffusion, la distribution par câble et satellite, le télétexte et la radiodiffusion externe.

Les données sont traitées sous Microsoft Excel (version 5.0) et Microsoft Word (version 6.0) sur PC compatible IBM, en anglais et français.

La base de données est mise à jour sur la base d'un questionnaire annuel et révisée régulièrement à la lumière de l'expérience et des développements de la radiodiffusion.

Par ordre alphabétique:

ACAMEDIA

2 Av. C. Merillod
CH-1227 GENEVE
Tél. (41) 22 300 19 50
Fax (41) 22 300 19 60
Paolo Baldi, Directeur général.

ACAMEDIA est une société suisse spécialisée dans les études sur l'évolution de la programmation télévisée en Europe. Pour exécuter ses travaux de recherche et de consulting ACAMEDIA a créé, en 1989, une banque de données qui suit régulièrement l'évolution de la programmation de 26 chaînes européennes - en Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie - et des principales chaînes diffusées par satellite.

Les données sur la programmation sont structurées par chaîne, par "macro-genre" (fiction, information, etc.), par format (minisérie, magazine, etc.), par genre (western, policiers, etc., dans le cas de la fiction), par plages horaires, par type de production et par origine (pays).

ACAMEDIA fournit l'élaboration et l'analyse des données sur la programmation dans toutes les formes souhaitées par le client : pays par pays, genre par genre, type de chaînes (généralistes, thématiques ou ciblées), confrontations "cross countries", etc. En ce qui concerne les études sur certaines catégories de programmes - par exemple l'évolution du "divertissement" - il est aussi possible d'obtenir des supports vidéo (VHS). ACAMEDIA est aussi spécialisée dans les études sur les nouvelles tendances en matière de production télévisée (surtout dans le domaine de la fiction) et dans les études sur les nouveaux marchés potentiels.

Les langues utilisées sont le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol. En ce qui concerne le moni-

toring de la programmation des 26 chaînes européennes, la fréquence est annuelle (mois de novembre).

ACAMEDIA met à disposition des études et services généraux ou ad-hoc (payants) sur la base des informations contenues dans la banque de données.

CERICA

Avenue Evrard 59
B-1190 Bruxelles
Tél. (32) 2 345 39 73
Fax (32) 2 344 57 80
Michel Gyory, avocat.

CERICA est principalement un centre d'expertise juridique spécialisé dans le droit de l'audiovisuel. Il dispose néanmoins de deux bases de données d'ordre économique et financier.

Informations relatives au financement de la production audiovisuelle et cinématographique: cette base comprend les textes de loi et les statistiques relatives au financement du cinéma et de l'audiovisuel, une analyse des sources de financement dans les différents pays d'Europe ainsi qu'une analyse des conditions d'accès aux différentes formes de soutien public.

Statistiques sur le cinéma: cette base contient les statistiques du cinéma de dix-sept pays d'Europe occidentale, pour la plupart d'entre eux depuis 1950. Elle comprend également des données relatives à l'audiovisuel.

Les banques de données du CERICA lui permettent de proposer les services suivants :

1. Consultation des banques de données : il s'agit de toute commande de document ou d'information identifiée, soit par le titre du document, soit par la description de son contenu, soit par le numéro de référence publié dans le bulletin d'information du CERICA. Ces informations et documents sont communiqués par courrier ou téléfax.

Guide des bases de données européennes

L'accès à l'ensemble des données est réservé aux membres actifs de l'UER répondant au questionnaire annuel. L'information est produite en trois volumes:

Volume 1: *Synthèse des statistiques comparées*

Volume 2: *Analyse graphique indicateurs clés*

Volume 3: *Descriptions des organisations*.

Outre la version papier, les membres du Groupe Statistiques peuvent disposer des données sur disquettes pour leurs propres analyses. A long terme, elles devraient être disponibles électroniquement.

En ce qui concerne l'accès externe aux données, l'UER a décidé de publier et de mettre en vente une publication contenant des informations non confidentielles. Des données sélectionnées sont également transmises à l'Observatoire européen de l'audiovisuel sur la base d'un accord de coopération. Des informations directes peuvent également à être fournies en réponse à certains types de questions.

ETS

Pinewood Studios
Iver Heath
UK-Buckinghamshire SLO ONH
Tel. (44) 1753 656 762
Fax (44) 1753 630 860
Modem (44) 1753 653 701

Paul Madigan, Directeur exécutif
Martin Ellis, Directeur chargé de la base de données
Chloé A. Berhier, Directrice opérations

ETS analyse la programmation de deux cent chaînes diffusant vers l'étranger de vingt pays d'Europe et d'Extrême-Orient. Les données sont traitées en anglais et dans la langue d'origine.

Pour chaque émission, les critères suivants sont utilisés: chaîne, date, heure de début et de fin, titre (langue d'origine), titre de l'épisode (le cas échéant), case horaire, durée, pays d'origine, année de production, type de programme (film de fiction, téléfilm, série, feuilleton, émission spéciale), classement (genre), pays coproducteurs, traduction littérale (le cas échéant), rediffusion, réalisateur, deux acteurs, synopsis, titres alternatifs. L'information diffusée est également disponible pour quarante chaînes européennes (quatre-vingt vers le milieu de l'année) dans le cadre d'une coopération avec Eurodata TV.

Les programmes de plus de cent quinze chaînes sont saisis quotidiennement avec un mois de décalage.

Les informations sur les programmes sont fournies sur une base ad-hoc pour un nombre de titres et une période déterminés.

EURODATA TV

MEDIAMETRIE
55-63 Rue Anatole France
92532 LEVALLOIS PERRET
Tél. (33) 1 47 58 97 49
Fax (33) 1 47 58 64 24

Jacques Braun,
Directeur international
Franck Si-Hassen,
Responsable Eurodata TV
Guillemette Faure,
Responsable d'études

L'ensemble des données audimétriques quotidiennes de 14 pays européens disponibles par mois, par chaîne, par programme sur différentes cibles : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Eurodata TV couvre 80 chaînes en Europe.

La banque de données donne également accès aux audiences américaines de Nielsen USA et de l'Amérique latine par IBOPE. Les langues utilisées sont le français et l'anglais et les données sont remises à jour chaque mois.

Comment consulter la banque de données.

1. Le service à la carte
Il permet de répondre à des interrogations précises sur une ou plusieurs émissions (film ou football), sur une case (le "prime time"), sur une cible (les enfants).

2. Le service tracking
Il permet d'être alerté sur la diffusion de programmes mois par mois. Les données d'audience sont fournies dans le même service.

3. Le service d'abonnement
Il permet de recevoir chaque mois sur disquettes toutes les données de diffusion et d'audience sur une ou plusieurs chaînes de TV d'un ou de plusieurs pays.

Ces données sont disponibles la 3^e semaine suivant le mois concerné par les données demandées.

IDATE

Département audiovisuel
BP 4167
F-34092 Montpellier cedex
Tél. (33) 67 14 44 44
Fax (33) 67 14 44 00

Gilles Fontaine, Directeur du Département audiovisuel (Montpellier).
Jean Dacié,
Chargé d'études (Paris).

L'IDATE gère deux bases de données principales :

• INNOVACOM

Base de données thématique consacrée aux marchés, technologies, réglementations dans les domaines des médias, des télécommunications, de l'informatique ;

• IDACOM

Fichier industriel qui recense plus de 1 300 entreprises, dont 300 du secteur des médias. IDACOM propose un suivi systématique de l'activité des sociétés et de leurs résultats financiers (collecte et analyse systématique des comptes annuels).

IDACOM est notamment l'une des sources principales de l'IDATE pour la réalisation de son étude annuelle *Le marché mondial de l'audiovisuel et du cinéma*, et, dans le cadre du partenariat avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel, s'enrichit d'un secteur spécifique consacré aux entreprises de production et de diffusion ainsi qu'aux prestataires de l'audiovisuel en Europe.

L'IDATE développe enfin quelques bases de données spécifiques, dédiées :

- aux expérimentations de télévision interactive dans le monde ;
- aux indicateurs de l'audiovisuel en Europe, aux USA et au Japon ;
- aux marchés émergents de l'audiovisuel.

Outre les études spécifiques, les bases de données de l'IDATE sont accessibles dans le cadre d'un "service d'information rapide".

Media focus on eastern cities

MEDIAMETRIE
55-63 Rue Anatole France
92532 Levallois-Perret
Tél. (33) 1 47 58 97 49
Fax (33) 1 47 58 64 24

Jacques Braun,
Directeur international

Thomas Rebouilleau,
Responsable d'études et de la base de données

Les études Media Focus on Eastern Cities sont des études pluri-média réalisées dans les grandes villes d'Europe de l'Est (Bucarest, Budapest, Moscou, Prague...) et publiées en français et en anglais.

Les informations disponibles :

- Notoriété des stations et des chaînes TV en spontané et assisté
- Audience 1/4 heure par 1/4 heure par média et par stations de radio/chaînes TV
- Habitudes d'écoute par média et par stations de radio/chaînes TV

- Equipement audiovisuel et en biens de consommation (automobile, appareils ménagers...) des foyers
 - Lecture de la presse quotidienne et des hebdomadaires
 - Fréquentation cinéma

Toutes les informations sont mises à jour selon le calendrier ci-après :

Au 1^{er} semestre 1995 :

• Budapest - Vague 2 ; Varsovie-Vague 5 ; Minsk-Vague 1 ; - Kiev-Vague 1 ; - Prague-Vague 6 ; Bucarest- Vague 3 ; Moscou-Vague 6 ; St Petersburg- Vague 6

Au 2^e semestre 1995 :

• Varsovie- Vague 6 ; Prague-Vague 7 ; Moscou- Vague 7 ; St Petersburg- Vague 7 ; Sofia-Vague 3

MEDIA FOCUS propose également :

- des rapports d'études
- des synthèses de ces rapports
- des traitements ad-hoc

Le réseau MERGE

BIPE Conseil

Immeuble Axe Seine 21
 12 Rue Rouget de Lisle
 F-92442 Issy les Moulineaux
 Tél. (33) 1 46 62 33 44
 Fax (33) 1 46 62 62 20
 Nathalie Coste-Cerdan, Directrice
 du Département audiovisuel

Un réseau d'économistes implanté dans les pays de l'Union Européenne.

• MERGE - Media Economics Research Group of Europe - est un réseau d'experts de chacun des pays de la Communauté Européenne spécialisés dans l'économie de l'audiovisuel et de la communication en général.

• Créé par le BIPE en 1990, ce réseau s'est fixé pour objectif, de répondre au mieux aux besoins d'information et d'expertise internationale des acteurs du secteur.

• L'axe de travail majeur de ce réseau est la constitution de la banque de données MERGE sur les marchés de l'audiovisuel, qui a reçu le label européen "Eureka Audiovisuel".

• Cette banque offre un fonds commun de méthodologies et d'informations qui permettent, de surcroît, de mobiliser rapidement les experts du réseau sur des études à caractère international.

• Cette banque dont la version intégrale a été finalisée en 1992, fait l'objet d'une actualisation annuelle. Elle contient :

La base de données MERGE est un système cohérent d'information sur l'économie de l'audiovisuel européen.

• Cinquante tableaux d'indicateurs présentent les principaux marchés de l'audiovisuel.

• Ces cinquante tableaux sont fournis pour chacun des douze pays ainsi que pour l'agrégat CEE.

• Chaque indicateur est décrit par une série, à la fois rétrospective sur la période 1980-1993 et prévisionnelle sur la période 1993-1995.

• Toutes les informations monétaires sont exprimées dans une monnaie commune - francs constant. A la demande, les résultats peuvent être fournis dans n'importe quelle monnaie : monnaies européennes, ECU, dollar, yen, ...

• Les indicateurs pour lesquels il n'existe pas de source d'information sont le résultat d'une modélisation, et ont fait l'objet d'une validation par les experts du réseau.

Les 195.000 données de MERGE sont organisées conformément à une architecture statistique cohérente avec la comptabilité nationale, fondée sur une logique de flux au sein de la filière TV-câble-vidéo-cinéma.

MERGE est basé sur 14 catégories majeures, telles que les dépenses des ménages, les dépenses des entreprises et autres organisations, les recettes des éditeurs-distributeurs-détaillants audiovisuels, les dépenses de programmes des éditeurs-distributeurs audiovisuels, les dépenses en nouvelles productions, les dépenses en patrimoine, les exportations de programmes, les importations de programmes, les revenus des détenteurs de droit (patrimoine français) et les sources de financement de la production.

Screen Digest

37 Gower Street
 London WC1E 6HH
 Tél.: (44) 171 580 2842
 Fax : (44) 171 580 0060

John Chittock,
 Rédacteur en chef
 David Fisher, Rédacteur,
 Responsable de la base
 Ben Keen, Rédacteur exécutif
 Mark Smith, Rédacteur assistant

La base de données *Screen Digest* couvre tous les médias (cinéma, télévision, vidéo, câble, satellite et multimédia) en trois volets principaux :

• l'ensemble des informations, références et études publiés depuis 1986, stockées dans des fichiers informatiques comprenant des tableaux statistiques cumulés (à partir de la rubrique "data box") et d'autres recensions (résultats

financiers, fusions et acquisitions, événements, etc.);

• statistiques - sous forme de feuilles de calcul principales - dont sont extraites des données pour publication. Elles se rapportent à plus de cent trente pays et couvrent une longue période, remontant par exemple jusqu'en 1906 pour le nombre des salles de cinéma, à 1950 pour les ménages équipés de téléviseurs et à 1976 pour ceux qui possèdent un magnétoscope. D'autres feuilles de calcul contiennent des statistiques sur des sujets voisins dérivées de feuilles de calcul principales;

• vaste documentation sur papier. La publication mensuelle, avec ses références croisées, son classeur et son index annuel détaillé (plus de huit mille renvois) a été conçue dès son lancement en 1971 comme une base de données sur papier facilement accessible. Toutes les informations de *Screen Digest* sont publiées et stockées en anglais.

La base de données recensant le matériel sous la forme où il est publié est mise à jour mensuellement. Le matériel statistique est mis à jour et révisé en continu, notamment dans le cadre de la publication régulière de données clés sur les médias. Des données historiques sont saisies périodiquement.

La base de données n'est pas directement accessible au public, mais le matériel publié est disponible en ligne via Dialog, Dataset, FT Profile, Maid, Questel, Dow Jones news et d'autres bases de données par le biais du projet full text newsletter database.

Renseignements:

Information Access Company,
 362 Lakeside Drive, Foster,
 California 94404, USA ;
 Tél. (1) 415 358 4643 ;
 Fax (1) 415 358 4759.

Le service payant *Screenfax* de *Screen Digest* effectue des recherches personnalisées à la demande, sur la base de mots clés définis par le client (qui peut obtenir une assistance en cas de besoin). Le résultat de la consultation peut être télécopié ou envoyé par courrier.

Une nouvelle série de *Screen Digest* Dossiers est en préparation ; il s'agira de monographies sur des sujets, pays ou régions déterminés, constituées à partir de matériel publié et d'informations de fond provenant de la base de données.

Les demandes d'information sont traitées exclusivement par télécopie et la priorité est donnée aux abonnés de *Screen Digest*.



Observatoire européen de l'audiovisuel

76, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg
Tél. (33) 88 14 44 00
Fax (33) 88 14 44 19 ou 17
André Lange (Persky et Méliès)
Lone Andersen et John Hunter
(oRiel et RAP)

Bien qu'il délègue l'essentiel de la collecte statistique à des organismes partenaires spécialisés, l'Observatoire a jugé indispensable de mettre en place ses propres bases de données dans différents domaines :

oRiel, fichier d'adresses et de contacts. *oRiel* est conçu pour gérer l'ensemble des contacts, institutionnels, scientifiques et commerciaux de l'Observatoire. Il permet des combinaisons de clefs de tri très fines (en particulier en croisant types d'organisations et fonctions professionnelles). *oRiel* compte déjà 15 000 contacts répartis dans 10 000 organisations. La couverture de certaines catégories d'organisation est déjà exhaustive, ce qui permet, entre autres, un traitement statistique. *oRiel* est également une "base de données sur les bases de données". Il permet en effet un repérage rapide des différents organismes nationaux qui sont à la source des informations utilisées dans les synthèses européennes.

oRiel est accessible par le biais du service d'information rapide et fait l'objet d'une tarification spéciale composée d'un forfait d'accès. Une liste de moins de 20 contacts correspond au prix d'une heure de traitement (par exemple 200 FF pour une société non-commerciale en Allemagne). Chaque contact supplémentaire sera facturé 5 FF HT.

Persky, base de données sur les organisations de télévision. Selon la première recension effectuée par l'Observatoire, il existe en Europe une soixantaine de sociétés gérant des réseaux de transmission hertzienne terrestre ; environ 10 000 opérateurs de réseaux câblés, neuf opérateurs de satellites, environ 250 diffuseurs opérant à l'échelle européenne, nationale ou régionale et environ 2000 stations locales. Afin de suivre de manière précise les évolutions des entreprises de télévision (transmission, diffusion) et des services existants, l'Observatoire a entrepris le développement de la base de données *Persky*, contenant les données de base sur ces entreprises : structures de propriété, activités, résultats financiers, programmation, audience.

Méliès, base de données sur le cinéma contenant des indicateurs classiques sur la production, la distribution et l'exploitation, qui sont collectés directement auprès des sources nationales par l'Observatoire. Sont également inclus dans *Méliès*, les principaux contacts d'organismes et des fonds publics dans

le domaine du cinéma ainsi qu'une liste des publications de référence couvrant les aspects statistiques, juridiques, pratiques et institutionnels du pays concerné.

RAP - Ressources for Audiovisual Production, base de données sur les sources de financement dans le secteur de l'audiovisuel. Réalisée en étroite collaboration avec le Centre national de la Cinématographie (Paris) et le fonds de co-productions européennes du Conseil de l'Europe, Eurimages, cette base est essentiellement pratique (informations sur les mécanismes d'aide et de financement, publics ou privés, les diffuseurs et les distributeurs / agents de vente). En cours de constitution, RAP sera entièrement opérationnelle fin 1995. Néanmoins, certaines données sont d'ores et déjà accessibles en contactant l'Observatoire. Une présentation exhaustive du travail de collecte des données et du contenu de la base sera publiée dans *Sequentia* Vol. II, N°5 (septembre 1995).

Fréquence de mise à jour : les bases de données *oRiel*, *Persky* et *Méliès* sont mises à jour de façon constante en collaboration avec le réseau de partenaires et de correspondants de l'Observatoire.

Conditions d'accès : les bases de données de l'Observatoire peuvent être consultées par le biais du service d'information. Les tarifs de ce service sont les suivants.

	EUROPE OCCIDENTALE		EUROPE CENTRALE & ORIENTALE		PAYS NON MEMBRES
	Organisme à but non lucratif	Société commerciale	Organisme à but non lucratif	Société commerciale	
SERVICE D'INFORMATION					
RÉPONSE TRAITÉE EN 1 HEURE	200 FF	465 FF	-	200 FF	1.330 FF
REPONSE TRAITÉE EN 5 HEURES	465 FF	930 FF	-	465 FF	1.330 FF
ORIEL					
LISTE DE 1 A 20 ADRESSES	200 FF	465 FF	-	200 FF	465 FF
LISTE DE PLUS DE 20 ADRESSES	200 FF + 5 FF par adresse	465 FF + 5 FF par adresse	-	200 FF + 5 FF par adresse	465 FF + 5 FF par adresse